Université **A**bderrahmane **M**ira de **B**ejaia

جامعة بجاية
Tasdawit n'Bgayet
Université de Béjaïa

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques

Option : Monnaie Banque et Environnement International

Pour L'obtention du diplôme de master en sciences Economiques

MEMOIRE DE FIN D'ETUDE

Thème

Analyse sur les facteurs de blocage de la généralisation des nouveaux moyens de paiement dans le paysage bancaire Algérien : Approche par questionnaire apurés des banques de la ville de Bejaïa

Présenté par :

Melle CHAFFA Sabrina

Melle MAOUCHE Roumila

Encadreur :

Mr.BAKLI MUSTAPHA

Promotion 2014

Remerciements

Nous remercions d'abord le bon dieu pour sa bénédiction ;

Nous présentons nos vifs remerciements à notre encadreur Mr. Bakli Mustapha pour nous avoir conseillé, orienter et facilité les pistes de recherche tout au long du déroulement de notre travail de recherche.

Nous tenons à remercier Mr. Madkour Samir et Mr. Lalali Rachid qui nous ont apporté leur aide durant la période de notre travail.

Et tous ceux qui nous ont aidés à la réalisation de ce travail de prés ou de loin.

Dédicaces

Je dédier ce modeste travail à :

Mes chers parents qui m'ont encouragé et qui ont sacrifié pour moi ;

Mes deux frères Meziane et Ramtane

Tous ceux qui me sont proche

Tous mes amis (es) sans exception

Et a

Tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail

SABRINA

Dédicaces

Je dédier ce modeste travail à :

Mes chers parents qui m'ont encouragé et qui ont sacrifié pour moi ;

Mes frères ;

Ma sœur ;

Tous ceux qui me sont proche ;

Tous mes ami (es) et sans exception ;

Et a

Tous ceux qui ont contribué de prés ou de loin à la réalisation de ce travail.

ROUMILA

Sommaire

Introduction Générale 01

Chapitre 01: Revue de la littérature sur les effets de libéralisation financiers.....05

Section 1 : Approche théorique de l'impact de la libéralisation financière 05

Section 02 : Libéralisation financière, gouvernance et spéculation des banques..... 14

Chapitre02: Généralité sur la monnaie et le système de paiement 20

Section 01 : Notion sur la monnaie..... 20

Section 02 : L'évolution de système de paiement..... 24

Chapitre 03 : contexte de développement de système de Paiement en Algérie.....45

Section 01 : L'évolution de système de paiement e Algérie 46

Section 02 : Projet de développement et de modernisation de système de paiement en Algérie 53

Chapitre 04 : Analyse sur les facteurs de blocage de la généralisation des nouveaux moyens de paiement au sein des banques de la ville de Bejaia.....66

Section01: Méthodologie et présentation de l'enquête par questionnaire …….. 66

Section02: Analyse et interprétation des résultats du questionnaire 72

Section03 : Modernisation des moyens de paiement 82

Conclusion générale …….. 85

Introduction Générale

Introduction Générale

A l'ère de la mondialisation, de la libéralisation et de l'ouverture des économies sur l'extérieur, le développement économique des pays tend vers la capacité d'attirer d'avantage les investissements directs étrangers. Ces derniers sont reconnus aujourd'hui comme, étant le moteur de croissance économique pour les pays qui les accueillent d'une part, et source de distribution des produits pour les firmes, d'autre part. Ils ont marqué une évolution extraordinaire durant ces trois dernières décennies qui coïncide avec le mouvement spectaculaire de la mondialisation et de la globalisation financière.

L'unification de l'économie mondiale a été favorisée par le mouvement de la libéralisation financière. Ce dernier est considéré d'une part, par la majorité des économistes et les organismes internationaux (FMI, BM,OMC) comme étant un canal principal pour faciliter l'intégration au processus de la globalisation financière et d'autre part, comme étant une exigence pour les pays en voie de développement, non seulement pour sortir d'un régime souvent réprimé mais aussi et surtout, pour combler le déficit extérieur et annoncer une croissance et un développement durable.

L'application de la politique de libéralisation financière visait à accroitre l'intermédiation financières, jointe à l'objectif d'augmenter la capacité de système financier à mobiliser l'épargne pour l'investissement productif a fin de soutenir la croissance économique dans les pays en voie de développement.

En effet, la libéralisation du secteur financier est considérée comme étant un moyen simple et efficace pour accélérer la croissance économique dans les pays en voie de développement économique caractérisée essentiellement par l'inexistence ou presque du marché financier.

La libéralisation financière a été proposée comme alternative censée offrir plus de liberté aux marchés des capitaux pour une sélectivité plus rationnelle et rentable des financements et leurs orientations vers les agents productifs. Cette orientation a reçu un large suivi, d'abord, par les pays développés avant de s'élargir ensuite à d'autre en développement qui ont vite libéralisé leur système financier sur le plan interne et externe réalisant ainsi des taux de croissance assez élevés pour la plupart.

Les transformations profondes et rapides de la société et la multiplication des besoins humains ont rendu nécessaire le recours à un moyen d'échange et bien intermédiaire qualifié de monnaie cette dernière est un bien particulier reconnu et accepté par tous et venue faciliter les échanges. Elle est aussi une unité de compte et une réserve de valeur.

L'évolution de ce moyen de paiement surgit suite à un besoin d'assouplissement de la gestion traditionnelle de ces moyens, et à une recherche de simplification d'utilisation non seulement pour la banque, mais également pour les particuliers. En effet, les banques modernes recherchent de plus en plus la gestion la plus optimale leur permettant d'augmenter leur marge bénéficiaire grâce à la réalisation d'économie d'échelle, tout en réduisant leur risque

Le système de paiement occupe une place importante dans les économies modernes, et vu sa complexité de fonctionnement. A cet effet, tous les pays du monde tentent de plus en plus, de le moderniser et de l'adapter aux mutations tant économiques que sociales et culturelles. En plus de cela, les pays ont mis en œuvre des réglementations qui encadrent et protègent le système en question.

Le processus de libéralisation du système bancaire Algérien est déclenché par la promulgation de la loi n°90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit. Cette loi s'inscrit dans une optique d'économie de marché, ayant pour but principal de basculer le système bancaire algérien d'une économie planifiée vers une économie de marché, tout en lui conférant une efficacité et une performance susceptible d'assurer une meilleure intermédiation financière.

En dépit du développement de la technologie de l'information, le système de paiement Algérien parait en retard, il se caractérise par une faible utilisation des moyens scripturaux et une constance dans les délais de recouvrement .Plusieurs réformes ont suivi la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit 1990 et touchant les différentes opérations bancaires.

Même avec les reformes introduites, le système bancaire algérien dans sa globalité reste rigide, ne suit pas la nouvelle orientation basée sur l'esprit de la modernisation, la concurrence et l'ouverture pour lever toutes les lacunes jugées importantes sur la mise à niveau d'une part et la modernisation d'autre part. Ce processus est toujours d'activité long et lent. Dés lors, la question principale de notre présent travail est de savoir **quels sont les obstacles qui freinent le développement des moyens de paiement en Algérie ?**

- Poser ainsi le problème de cette forme, nous recommande de répondre à certaines questions subsidiaires suivantes:
- Quels sont les moyens de paiement les plus utilisés dans notre économie?
- Quels sont les contraintes de fonctionnement du système de paiement Algérien ?
- Quelles sont les perspectives qui peuvent être proposées pour relancer le développement de la monétique en Algérie?

Pour tenter de répondre aux questions soulevées ci-dessus nous tenons à vérifier les hypothèses suivantes:

- Le sous développement du système de paiement Algérien est dû au manque de sensibilisation et de communication de la part des banques.
- Les obstacles qui défaillirent l'utilisation de la monnaie électronique sont liées essentiellement à l'aspect socioculturel de l'environnement.

Afin de mener à bien notre travail, nous avons suivi une démarche méthodologique qui s'est appuyée sur une enquête par questionnaire apurés des agences bancaires de la ville de Bejaia.

Pour mieux répondre à ces questions, nous partagerons notre travail comme suit :

Le premier chapitre est intitulé « Revue de la littérature sur les effets de la libéralisation financière». Il sera présenté en deux sections : la première portera sur « Approche théorique de la libéralisation financière ». La deuxième sera consacrée à «la libéralisation financier gouvernance et spéculation des banques ».

Le deuxième chapitre contient des généralités « Généralité sur la monnaie et le système de paiement ».il sera présenter en deux sections la première sur « la notion de la monnaie ».le second portera sur « l'évolution du système de paiement ».

Le troisième chapitre comprend le « contexte du développement du système de paiement en Algérie ». La première section sera consacrée à « la présentation de l'évolution du système de paiement en Algérie ». , La deuxième portera sur le projet de développement et de modernisation de système de paiement en Algérie ».

Enfin, le dernier chapitre nommé: Etude analytique de l'état de la monétique en Algérie » il est présenté en trois sections. La première illustrera la méthodologie et la présentation de l'enquête par questionnaire, la deuxième section est consacrée à l'analyse et à l'interprétation

des résultats recueillis par questionnaire et enfin nous tenterons d'apporter quelques solutions et recommandations pour le développement des moyens de paiements en Algérie.

Chapitre 01

Chapitre 01 : Revue de la littérature sur les effets de la libéralisation financière

Ce que l'on appelle l'école de la libéralisation financière ou de manière identique l'école de la répression financière recouvre à l' origine les travaux de Mc-Kinnon et Shaw.

Le concept de la libéralisation financière est né au début des années 70 a partir des travaux de Mc-Kinnon et Shaw, ces premiers travaux prennent naissance avec le concept de la répression financière ces deux auteurs ont marqué ce concept dans la même année 1973, ils ont développé un schéma théorique arguant du bienfait de la libéralisation financière.

Cette libéralisation financière est une expression en vogue actuellement surtout dans les pays en voie de développement, les gouvernements de ces derniers semblent y avoir une recette magique assurant le développement de leur systèmes financiers.

Dans ce chapitre nous allons analyser dans la première section les fondements théoriques de la libéralisation financière, dans la deuxième section la libéralisation financière, gouvernance et la spéculation des banques.

Section 1 : Approche théorique de l'impact de la libéralisation financier

Lorsqu'on parle de la libéralisation financière on pense aux travaux de Mc- Kinnon et Shaw cependant on a tendance de confondre les travaux des deux auteures.

Plusieurs auteurs définissent la libéralisation financière comme étant le passage d'un état de répression a un état de la libéralisation de façon générale la libéralisation financière est l'action de rendre l'économie plus libérale plus conforme a la doctrine du libéralisme économique selon laquelle l'état ne doit pas gêner les libres jeux de la concurrence.

Plusieurs auteurs partagent ce point de vue dans les plus connues sont Mc-Kinnon et Shaw, ces derniers pensent que la croissance des pays en voie de développement est en partie freinée par la forte réglementation de leur propres systèmes financiers.

1-1 Approche théorique de Mc-Kinnon et Shaw :

1-1-1 L'école de la répression financière : l'approche de Mc-Kinnon et Shaw[1]

Avec les travaux de Mc-Kinnon et Shaw le concept de développement financier prend une nouvelle envergure et dépasse le cadre des débats académiques. En effet ; Mc-Kinnon avec son paradigme de répression financière a fait un plaidoyer élogieux. En faveur des politiques de la libéralisation financière dans les pays en développement qui ont reçu un écho très favorable auprès des organisations internationales comme la banque mondiale et le fonds monétaire international comme témoignent les politiques de la libéralisation financière à tout va être prescrite comme thérapie inéluctable pour régler les problèmes de faible croissance économique dans les pays en développement.

La répression financière se caractérise par la fixation des taux d'intérêt réel en dessous de leur nivaux d'équilibre de marché, des montants élevés des réserves bancaires, l'obligation faite au banque de financier prioritairement les projets gouvernementaux peu rentable et un niveau d'inflation élevé. Elle est basée sur la théorie de la croissance de la préférence pour la liquidité développé par Keynes qui avance que pour assurer le plein emploi ; le niveau d'équilibre du taux d'intérêt qui doit être inférieure au taux de préférence de la liquidité ainsi les taux d'intérêt doivent être le plus faible possible afin d'éviter la chute des revenus.

De plus la répression financière va de la main mise de l'Etat sur le système financier à la pure nationalisation des banques. Cette situation de répression financière ne peut que générer selon Mc-Kinnon et Shaw l'inflation couplée avec un ralentissement de la croissance économique.

Cependant bien que l'argument avancé par les deux se rejoigne dans la finalité, il faudra noter des divergences sur un certain point .En effet selon Mc- Kinnon le faible niveau des taux d'intérêt décourage le comportement d'épargnes et donc d'investissement des ménages qui préfèrent détenir leur actif sous forme d'encaisse réelle. Mc-Kinnon ne s'intéresse pas au marché de crédit bancaire mais plutôt a celui des dépôts bancaires.

Par contre Shaw dans son modèle d'intermédiation de la dette s'intéresse plus au marché du crédit ; selon Shaw ainsi un faible niveau des taux d'intérêt servi par les banques en découragent l'épargne ; réduit la base de fonds prêtable ce qui pénalise l'investissement et par conséquent la croissance économique.

[1] BAPTISTE VENET « Les approches théorique de la libéralisation financière, octobre 2004.

L'approche de Mc-Kinnon est basée sur l'hypothèse d'absence du marché financier organisé, et donc tous les agents économiques s'autofinancent, sans qu'il soit nécessaire de faire une distinction entre les ménages et les entreprises. L'augmentation des taux d'intérêt va permettre d'accroitre la capacité de financement des agents économiques , ainsi Mc-Kinnon se situe dans le cadre d'une économie primitive sans développement financier et son modèle peut être perçue comme un modèle a monnaie externe, le rendement lié a la détention de la monnaie qui n'est rien d'autre que le taux d'intérêt moyen sur les dépôt dans la formulation de Mc-Kinnon joue un rôle important dans l'accroissement de l'investissement . Par contre Shaw se situe dans le cadre d'un modèle a monnaie interne ; ou le développement financier est déjà réalisé et la hausse des taux d'intérêt servie sur les dépôts motiverait les agents économiques a accroitre leur épargne ce qui élargirait l'octroi de crédit du secteur bancaire.
L'analyse de Mc-Kinnon et Shaw a pour but de montrer qu'une économie financièrement réprimée au taux d'intérêt en dessous de leur valeur d'équilibre réduit l'épargne, Fixe l'investissement en dessous de son niveau optimal et favorise le financement de projet de faible qualité.

1-1-2 L'école néo-structuraliste critique des thèses de Mc-Kinnon et Shaw :[2]

le début des années 80 a été marqué par l'échec des politiques de libéralisation financière qui suscitera une critique minutieuse de la part des opposants de la théorie de Mc-Kinnon et Shaw.
Cette analyse critique sera structurée en trois étapes Nous présentons d'abord une vision alternative de l'approche des taux d'intérêt en, évoquant ensuite le dualisme entre la finance formelle et la finance informelle et enfin l'analyse de l'imperfection des marchés financiers.

A) Une vision alternative des taux d'intérêt :

Cette approche vise à montrer que, contrairement a Mc-Kinnon et Shaw, la relation entre les taux d'intérêt réel, le niveau d'épargne et d'investissement n'est pas toujours positif suite a la libéralisation financière.
Dans ce registre, on trouve les travaux d'un certain nombre d'auteurs d'inspiration néo-keynésienne, qui attaquent l'un des point essentiels de la doctrine financière de Mc-Kinnon et

[2] BAPTISTE VENET , op . cit p.

Shaw, selon le quels l'augmentation des taux d'intérêt serait favorable a l'épargne, a l'investissement puis a la croissance économique.

Morisset montre que l'accroissement des taux d'intérêt n'améliore pas nécessairement le niveau d'investissement a moins que les autorités publiques prennent garde d'assurer que les dépôts bancaires soient des substituts étroits des actifs improductif et des actifs étrangers que des biens des capitaux.

Le secteur financier assure une allocation efficace du crédit domestique. Le flux de crédit domestique au secteur privé ne soit pas absorbé par les besoins du secteur public.

Il montre que la libéralisation financière peut accroitre les besoins financiers du secteur public et réduire la quantité de fonds disponible pour le secteur privé.

Pour Dornbusch et Reynosa les bénéfices présumés de la libéralisation financière ne se matérialiseraient pas dans les faits. Ils estiment que les facteurs financiers seraient déterminants dans la croissance. Lorsque les facteurs économiques, l'accumulation du capital et l'allocation efficace des ressources sont instables .Pour eux l'augmentation des taux d'intérêt serait Sans impact réel sur la performance .Ils estiment aussi que le paradigme de répression financière semble constitué pour certains aspects, une parcelle de vérité mais aussi une vaste exagération et remettent en cause une certain proposition essentielle de la théorie de la libéralisation financière :

- L'impact favorable des taux d'intérêt sur le niveau d'épargne et d'investissement.

La corrélation positive entre les indicateurs de développement financier et la croissance.

Enfin ; Beckerman justifie l'existence des taux d'intérêt négatifs dans les pays en développement par :

- La très faible demande d'investissement compte tenue de l'incertitude de l'environnement économique défavorable.
- L'abondance du stock d'épargne liée a la constitution de l'épargne de précaution et de spéculation et enfin l'existence des distorsions non financières.

B) Le dualisme entre finance formelle et finance informelle :

La contradictoire sur la thèse de la libéralisation financière fondée sur le dualisme entre la finance formelle et la finance informelle est en partie apportée par les néo-structuralistes . En effet , ces derniers rejettent l'argument souvent avancé selon lequel la structure financière des pays du sud serait la cause du sous développement, les néo-structuralistes considèrent les marchés financiers informels comme un mode de fonctionnement du système financier propre aux pays en développement qui jouent un rôle déterminant dans les économies puisqu'ils facilitent les transactions entre les épargnants et les investisseurs. Aussi ces auteurs estiment que les réserves obligatoires effectuée par les banques commerciales constituent des fuites du système financier et donc les banques ne peuvent pas allouer de manière aussi efficace l'épargne que le marché financier informel dans la mesure où ce dernier n'est pas soumis a des contraintes de réserve.

Pour Christensen établit les conditions qui doivent être remplies pour une variabilité de la finance informelle à savoir :

- Faible cout de transaction, d'information et de gestion, réserve minima pour assurer la fonction de transformation financière, les garanties nécessaires en cas de défaut Il trouve que ces conditions ne sont pas remplies par le marché financier informel et ajoute qu'une complète intermédiation financière informelle, ne peut exister même si les agents sont libres de choisir entre la finance formelle et la finance informelle.

Taylor et wijnbergen avancent trois arguments qui sont spécifique a l'échec des politiques de libéralisation financière dans les pays en voie de développement et montrent l'avantage que peuvent procurer les économies non organisés :

- L'existence des normes réglementaires en matière de réserve obligatoire peut entrainer une baisse de l'intermédiation financière, par contre sur le marché financier non organisé , il n'est existe pas d'obligation de réserve.
- L'augmentation du taux d'intérêt sur les dépôts entrainant un changement des actifs du secteur financier informé vers le secteur financier structuré de crédit. peut réduire la

demande d'encaisse monétaire, ce qui affecterait alors, à la baisse de l'offre de prêts sur les marchés financiers informels, provoquant ainsi une augmentation du taux d'intérêt nominal sur le marché informel.

- La hausse des taux d'intérêt accroitre le cout du capital productif, ce qui conduit a une augmentation du niveau général des prix ; d'inflation par les couts, une baisse de l'investissement et de la demande réelle.

De plus, une augmentation de la propension a épargner peut faire baisser d'avantage la demande effective. Ce qui réduit le taux de croissance de l'économie.

C) Les imperfections du marché financier

La troisième catégorie de critique a la politique de libéralisation financière de Mc-Kinnon et Shaw porte sur le fait que ces derniers supposent que le marché du crédit est purement concurrentiel et donc qu'il ne peut exister de rationnement lorsque les taux d'intérêt sont fixé a leur niveau d'équilibre . Stiglitz et weiss furent l'un des premier auteurs a montrer que la remise en cause de cette hypothèse compte tenue du déséquilibre structurel des marchés financiers serait la cause de l'échec des politiques de libéralisation financière . Les marchés financiers ne sont pas aussi parfaits que l'estimerait l'approche développée par Mc –Kinnon et Shaw.

Stiglitz et weiss montre que l'espérance de rendement de la banque croit moins vite que le taux d'intérêt. De ce fait, il n'ya pas de mécanisme compétitif qui puissent établir l'égalité entre l'offre et la demande de fond prêtable et le crédit sera en permanence rationnée puisque l'offre de fond prêtable est en fonction de l'espérance de rendement tandis que la demande dépend du taux d'intérêt.

Le taux d'intérêt qui maximise le profit de la banque est inférieur au taux d'intérêt d'équilibre et par conséquent ; certain emprunteurs seront rationnés ; En effet, les banques sont préoccupées par les intérêts du prêt, mais aussi le niveau de risque en couru. Ainsi , le taux d'intérêt fixé par la banque peut affecter le risque globale qu'elle encoure soit par l'effet de sélection adverse qui se traduit par l'exclusion des emprunteurs potentiels ou soit par l'effet d'incitation . Ces deux effets liés aux problèmes d'asymétrie d'information sur les marchés financiers sont résolus par les banques selon stiglitz et weiss en rationnant a chaque date un certain agent même si ces derniers sont prêt a payer des taux d'intérêt plus élevés .

Les banques ne feront donc pas de crédit puisque la probabilité de défaut associé aux nouveaux prêts est élevée.

1-2 Les prolongements de Mc-Kinnon et Shaw :[3]

Les modèles initiaux de Mc –Kinnon et Shaw ont été repris et enrichis par un grand nombre d'auteurs qui trouvaient l'analyse des deux auteurs totalement convaincante. Comme Kapur 1979, Roubini &Sala –i- Martin 1992 & 1995, Galbis 1977, et Mathieson 1979 partagent la même idée quant aux effets positifs de la libéralisation des marchés financiers, de plus ces auteurs ont introduit des questions aux fond de roulement et a la qualité de l'investissement, ils ont démontré que la hausse de taux d'intérêt peut inciter les prioritaires des firmes du secteur traditionnel a déposer leur avoirs en banque plutôt qui les a investir.

En définitive, la plus grande disponibilité du crédit pour le secteur moderne qui en résulte se traduit par la croissance de l'investissement dans les entreprises qui y opèrent et le rationnement moindre dans le financement des fonds de roulement.

A) Travaux de Kapur :

Kapur fut l'un des premiers à compléter l'analyse en l'intégrant dans un modèle dynamique. Il conclut qu'il est préférable d'accroitre le taux nominal servi sur les dépôts plutôt que de réduire le rythme de croissance de la masse monétaire.

En effet, la première solution permet d'atteindre simultanément deux objectifs :

- La réduction de l'inflation grâce à une diminution de la demande de la monnaie.
- Stimulation directe de l'épargne.

Dans cette configuration en peut dire que

Une politique optimale de stabilisation doit viser un accroissement des taux d'intérêt sur les dépôts et maintenir fixe le taux de croissance de masse monétaire. Il ajoute que le taux de rémunération des dépôts doit accroitre mais il ne peut excéder le taux de rendement du capital contrairement a la vision de kapur selon laquelle l'accroissement des taux d'intérêt peut être perçu comme une politique de stabilisation , et celle plus traditionnelle de Mc –Kinnon et Shaw qui préconisent que la hausse des taux d'intérêt entrainerait une augmentation de l'épargne .

[3]BAPTISTE VENET ,Op .cit p .

B) Travaux de Mathieson

Tout comme Kapur, Matheison veut montrer les conséquences positives de la libéralisation financière sur la qualité d'investissement .Ce dernier est considéré dépendre du taux d'intérêt réel servi sur les dépôts .En effet, une hausse de ce taux permet d'augmenter le volume des dépôts .Si les banques disposent d'un niveau élevé des dépôts elles peuvent augmenter l'offre des fonds prêtables. Il construit un modèle de la libéralisation financière en économie ouverte.

Par contre, la répression financière qui s'exerce par un maintien du taux d'intérêt réel servi sur les dépôts à un niveau bas ou par une fixation du taux des réserves obligatoires à un niveau élevé déprime l'investissement et conduit par la suite à un ralentissement de la croissance économique.

Ainsi, la libéralisation financière dans le cadre d'une économie ouverte conduit à une entrée des capitaux puisque les entreprises ont la possibilité d'emprunter de l'extérieur ce qui permet d'augmenter l'offre de monnaie en absence de politique de stérilisation et par la suite une hausse de l'inflation. Pour cela Matheison insiste sur le fait que la dévaluation de la monnaie est nécessaire en vu qu'elle permet à la fois une diminution de l'entrée des capitaux et de l'inflation.

C) travaux de Roubini &Sala –i-Martin :

Roubini & Sala-i-Martin dans leurs modèles étudient les conséquences négatives de la répression financière sur la croissance de long terme. En effet, les deux auteurs préconisent la libéralisation financière puisqu'ils considèrent que le développement du secteur financier (qui consiste en une diminution des couts de transformation des actifs non liquides en actifs liquides) permet d'augmenter l'épargne et par conséquent de stimuler l'investissement et contribue à une allocation optimale des ressources.

Par contre, Sala & Sala-i-Martin veulent savoir la raison pour laquelle le gouvernement considère la répression financière comme étant un moyen privilégié de financement des dépenses publiques.

Leur modèle s'appuie sur quatre hypothèses :

- La monnaie n'est demandée que pour sa capacité de faciliter les transactions.

- L'utilité marginale de détention de la monnaie décroit avec le développement financier.
- Les autorités gouvernementales n'ont pas la possibilité de financer les dépenses publiques en empruntant auprès des épargnants domestiques ou étrangers.
- Le développement financier est supposé constituer un choc de productivité exogène sur la fonction de production des entreprises du secteur privé.

En outre, selon eux les autorités gouvernementales ne disposent que de deux sources de revenu: l'impôt sur le revenu et le seigneuriage .Dans ce contexte, l'Etat pour faire face à la présence de la fraude fiscale et d'un système peu efficace il doit réprimer le secteur financier parce qu'il voit dans la répression financière une source fondamentale de revenu.

D) Les travaux de Galbis :

Comme McKinnon et Shaw, Galbis (1977) à travers son étude, il veut montrer l'impact négatif de la politique de la répression financière sur l'efficacité de l'investissement. Pour ce faire, il construit un modèle à deux secteurs, un secteur traditionnel et un secteur moderne .Le premier se caractérise par un financement absolu et un rendement de capital constant mais faible, quant au deuxième le financement se fait par le recours aux prêts bancaires et son rendement est aussi constant mais plus élevé que le premier. Galbis suppose que la fixation du taux d'intérêt réel servi sur les dépôts en dessous de la valeur d'équilibre de marché affecte à la fois le secteur traditionnel que le secteur moderne .En outre, l'investissement du secteur traditionnel va augmenter sans un recours au financement intermédié, par contre l'investissement du secteur moderne va diminuer en raison de l'augmentation des taux pratiqués par les banques sur les prêts.

De ce fait, Galbis considère que la mise en place d'une politique de libéralisation financière permet d'améliorer l'efficacité de l'investissement puisque l'épargne va se déplacer du secteur traditionnel vers le secteur moderne tandis que la répression financière conduit à une diminution de la qualité de l'investissement.

L'apport de McKinnon, Shaw et leurs héritiers aboutit à montrer les conséquences négatives de la répression financière sur la croissance économique .En contre partie, selon eux la mise en place de la libéralisation financière permet de développer le secteur financier et par la suite d'atteindre rapidement la croissance économique.

En revanche, plusieurs critiques ont été apportées aux apports de McKinnon et Shaw (1973). Les plus importantes ont été avancées par les Néo-Structuralistes.

Section 2 : Libéralisation financière, gouvernance et spéculation des banques :

Le phénomène de la libéralisation financière associe a la contrainte de recherche de nouvelles source de profits, a conduit les banques vers une autre logique de fonctionnement : développement d'une culture spéculative. Cette dernière est réalisée dans un contexte de gouvernance d'entreprise faiblement préparée à l'ouverture et a la concurrence très dynamique des investisseurs institutionnels et des marchés financiers.

Dans les développements qui suivent, nous essayerons de mettre en exergue le comportement spéculatif des banques tout en présentant les facteurs associés à la gouvernance et souvent accusés d'être responsables de déclenchement des crises bancaires.

2-1 Les transformations de l'activité bancaire à l'épreuve de la globalisation financière :

La globalisation financière qui s'est accompagnée par une intégration totale des marchés financiers à l'échelle nationale et internationale ainsi que par un mouvement de libéralisation, de transformation et d'innovation financières qui ont affecté la sphère financière internationale à eu des effets considérable sur la nature et la structure de l'activité réalisée par les banques . L'ensemble de ces mutations financières a fait perdre à ces dernières une partie importante de leurs activités dites classiques. Ainsi, dans un environnement concurrentiel rude et en perpétuelle transmutation, qui est caractérisée par la montée en puissance des secteurs non-bancaires et la prépondérance des opérations sur les marchés financiers , les banques sont contraintes à rechercher de nouvelles activités en vue de garder leur pérennité. Pour se faire les banques vont-elles-même aller sur les marchés a la fois pour lever des fonts pour émettre des titres et pour acheter des titres ainsi qu'au développement d'une nouvelle gamme de services liés au développement des marchés financiers. Selon Rajhi et Ben Romdhane, le développement des marchés financiers « tend à redessiner la place des intermédiaires financiers, et plus particulièrement des banques, qui se développent conjointement aux

activités traditionnelles, de nouvelles formes d'intermédiation associées au processus de titrisation »[4]. On parle désormais, de marchéisation des activités bancaires, du développement des activités hors-bilan et de la titrisation.

2-2-1) La marchéisation de l'intermédiation des banques :

La marchéisation désigne l'amplification des opérations bancaires sur les marchés qui sont, désormais, évalues au prix du marché .Dans ce sens, la marchéisation ne remet pas en cause le rôle et l'importance des banques dans l'économie, c'est plutôt une transformation de leurs rôle dans l'économie.

De ce fait, la banque constitue l'acteur principal du marché sur lequel elle effectue à ses principales opérations et dans lequel elle tire sa principale marge d'intermédiation. Le développement très important des activités bancaires, dites hors bilan constitue a ce sujet l'exemple le plus significatif de cette transformation. Depuis, les financements bancaires (crédits et collecte des ressources bancaires) se refluent davantage au profit d'un nouveau mode de financement par émission de titres. C'est la marchéisation de l'intermédiation financière qui s'impose et qui couvre deux éléments très indépendants : l'importance et l'ampleur de l'intermédiation financière assurée par les banques à des clauses qui sont presque absolument déterminées par le jeu des mécanismes du marché et celle de l'intermédiation qui s'opère sur les marchés des capitaux sans apparaitre dans les bilans des banques et des institutions financières.[5]

A cote de l'élargissement de la gamme des produits offerts sur le marché des produits financiers classiques et en vue de faire face aux problèmes de volatilité croissante des taux d'intérêt et de change , les banques se sont de plus en plus tendues vers l'investissement dans le marché des instruments dérivés.

2-2-2) L'essor des activités hors –bilan :

Les activités hors bilan sont des initiatives engagées mais non encore accomplies en matière d'échéance qui peuvent avoir une conséquence à terme sur le bilan de l'entreprise bancaire/ou non bancaire. Dans le cadre des mutations financières récentes, les activités hors

[4] RAJHI et BEN ROMDHANE (2006), « les banques commerciales tunisiennes face à la désintermédiation », Euro-Mediterranean Economics and Finance Review, Vol 1, N 3, pp75-92.
[5] BEN HASSENA « l'impact de la libéralisation financières sur l'intermédiation bancaire » mémoire de fin d'étude , TUNIS ,2006 , P

bilan commencent à prendre une place, de plus en plus, importante dans le portefeuille des banques et des établissements financiers. Pour F. MISHKIN (2007), les activités hors bilan « incluent l'échange d'instrument financiers et engendrent un revenu issu des commissions et des cessions prêts, activités qui affectent le profit bancaire mais n'apparaissent pas dans le bilan »[6].

Les banques pour garder toujours leur pérennité, sont appelées à investir davantage dans ce type d'opérations, surtout dans un contexte caractérisé par l'essor de la finance directe et la concurrence des marchés financiers. Elle repose, d'après B Elié (1995), « sur des instruments financiers nouveaux ou anciens mais qui ont connu un développement spectaculaire dans les années quatre-vingt. Ces instruments financiers ont instauré des modifications importantes dans le fonctionnement des marchés et dans la gestion des risques par les intervenants. Ils sont négociés soit sur des marchés organisés ou soit par des contrats de gré à gré entre les différents acteurs »[7].

2-2-3) La nouvelle production bancaire :

Face à l'accélération spectaculaire de la finance de marché accompagnée par une montée en puissance des risques auxquels les banques et les autres intermédiaires financiers sont tenus de bien maitriser, un nombre important d'entres-elles ont fait recours à des innovations en matière des techniques de gestion et de transfert des risques encourus. Cette technique est appelée la titrisation.

La titrisation permet la transformation des actifs financiers que les initiateurs (intermédiaire qui détient des actifs générateurs de revenus et qui décident de les enlever de son bilan) mettent à la disposition des émetteurs qui décident de les acheter pour les transformer enfin, en titres négociables sur les marchés de capitaux et donc liquides. Elle est considérée comme une nouvelle production dérivée de la désintermédiation et de l'innovation financière. Les marchés financiers fournissent à ce titre la plupart du financement aux secteurs non financiers de l'économie.

Du point de vue pratique, la technique est qualifiée de moins couteuse pour les intermédiaires financiers en vue de mobiliser les capitaux, et les portefeuilles de référence revenaient moins

[6] F. MISHKIN (2007) « Monnaie, banque et marchés financiers » 8ème édition Pearson Education, Paris
[7] B ELIE (1995), « L'intégration des opérations hors bilan des banques : un nouveau cadre d'analyse ». L'Actualité économique, vol. 71, N 1 , 1995 , P.5-25.

chers aux établissements du moment qu'ils ne sont pas soumis aux mêmes normes réglementaires que les actifs sous-jacent. Elle permet également d'optimiser la structure des bilans des établissements de crédits par la réduction des risques, elle permet d'accroitre la compétitivité et l'obtention d'une meilleure rentabilité.

2-2-4) L'amplification de la concurrence interbancaire et émergence de nouveaux acteurs de la finance :

La principale conséquence des mutations financières est, sans doute, l'accroissement de la concurrence entre banques et institutions financières. Cette intensification de la concurrence et de développement du rôle des marchés notamment avec la diversification des modalités de financement sur les marchés, ont induit les changements profonds dans les conditions d'exercice de la profession bancaire. En plus, les transformations financières qui ont touché les banques, ont « joué un rôle essentiel dans l'essor de nouvelles formes d'intermédiation financière non-bancaire ». Le développement des opérations réalisées par les institutions financières non-bancaires et l'accroissement des opérations réalisées directement sur les marchés financiers ont poussé les banques à innover d'une façon permanente en vue d'augmenter ou de maintenir leurs parts de marché. Les nouveaux acteurs de la finance, appelés souvent les investisseurs institutionnels ou les « zinzins », ont commencé à investir le marché des nouveaux produits bancaires et financiers, pour devenir au cours de ces dernières décennies (en raison de l'importance de leurs transactions et de leur prises de participation dans le capital des entreprises), de véritables acteurs, toute comme les banques, de la finance globalisée. En parlant de ces acteurs, J. M Siroen (2008) affirme que : « simultanément, de nouveaux acteurs sont apparus sur les marchés mondiaux et notamment des investisseurs institutionnels spécialisés comme les Hedge Funds (les fonds spéculatifs), les Mutual Funds (fonds communs de placement), les assurances, les fonds de pension sans oublier les fonds souverains qui mixent les caractéristiques des investisseurs précédents avec une spécificité importante :ils sont contrôlés par l'Etat et trouvent leurs ressources dans les excédents de la balance des paiements » .

2-2) Conduite spéculative des banques

La spéculation désigne le fait d'acheter un bien et \ou un service , dans l'espérance que son prix va monter et qui pourra être cédé a un prix supérieur (avec un profit) .La spéculation dans des actifs financiers est par contre , trop risqués comparativement au autres types

d'actifs, et le fait d'acheter aujourd'hui ne garantie en aucun cas sa revente a un prix supérieur mais ce n'est que des prévisions futures de son prix , elle est donc fortement associée au risque de prix .

Les conduites spéculatives des banques trouvent leur raison d'être dans l'approche de prise de risque excessif et d'innovation financière citée auparavant. Par contrainte de faire face a la détérioration de ses profits issus de l'intermédiation traditionnelle (l'intermédiation du bilan), et donc a la concurrence directe d'une part et a la montée de nouveaux acteurs de l'autre part, elles se sont versées dans des opérations spéculatives. En fait , la tendance vers la marchéisation des ménages et des entreprises, à crée une nouvelle culture dans l'entreprise bancaire. Cette dernière, qui n'est plus demandée pour ses opérations de dépôts et de crédits, tend vers la multiplication de ses opérations sur le marché financier et monétaire et par là, vers la mobiléisation de ses actifs. Dés lors, le comportement spéculatif est considéré comme l'une des fonctions essentielles de la banque. Leur réalisation s'effectue par des banquiers dits traders, le plus souvent, spécialistes des questions de fluctuation des prix sur les marchés

Par rapport a ces derniers, les opérations de spéculation portent à la fois sur des marchés contrats à terme ayant une contrepartie réelle (matière première produit alimentaire, etc.), sur des marchés de « gré » à « gré » qualifié de marchés libres , et surtout sur des marchés des produits dérivés qui n'ont pas de contrepartie réelle. L'ensemble de ces opérations, si elles sont porteuses de profit énorme pour la banque, elles sont aussi source de ses faiblesses et parfois, de sa faillite.

Mc Kinnon et Shaw considèrent un système économique en déséquilibre avec une abondance d'opportunité d'investissement. Ils se placent dans le cadre de pays en retard dans lesquels les politiques financières adaptées ne permettent pas d'exploiter ces opportunités. En effet, ces derniers se caractérisent par des taux d'intérêt bas et par une forte intervention des autorités dans l'allocation des crédits notamment par le biais des réserves obligatoires.

Dans les économies en voie de développement où les auteurs définissent l'inflation comme étant élevée et stable. La politique du taux d'intérêt bas rend alors les taux d'intérêt réels négatifs et pousse les épargnants à préparer les biens refuge à la monnaie. Cette répression conduit à un ralentissement de la croissance économique.

Pour Mc Kinnon et Shaw, la libéralisation financière serait la meilleure solution pour promouvoir la croissance économique. Cette hypothèse repose sur deux arguments :

-D'une part, le plafonnement des taux d'intérêt à des niveaux artificiellement bas réduit l'épargne, l'offre des fonds prêtables, ceci conduit à un rationnement de l'investissement et un ralentissement de la croissance économique ; D’autre part, la répression financière entraîne une mauvaise allocation des crédits.

Chapitre 02

Chapitre 02 : Généralités sur la monnaie et le système de paiement

L'homme s'est naturellement tourné vers le commerce depuis la première forme du travail, mais le rôle qu'elle joue dans la vie économique lui a donné un pouvoir de fascination sur l'imagination des hommes, c'est pour ça que l'évolution des moyens de paiements ont connu au fil du temps un processus de dématérialisation afin de réduire les risques liés à ces instruments de paiement et d'éliminer les lenteurs dans l'exécution des différentes opérations de règlement.

Nous allons donc dans ce chapitre de présenter dans une première section la monnaie et son évolution.

Puis nous abordons dans une deuxième section le système de paiement et ses intervenants.

Section 1 : Notion sur la monnaie

La monnaie est l'un des instruments la plus utilisés dans notre vie quotidienne, en effet, dans une économie d'échange complexe et décentralisée, la monnaie remplit une triple fonction de calcul économique, de paiement et de réserve de valeur.

La monnaie sert , à évaluer le prix de tous les biens, c'est une unité de compte qui permet de mesurer la valeur de bien hétérogène. Elle ramène les multiples évaluations possibles d'un bien en terme d'autre bien (prix réel ou relatif) à une seule évaluation en monnaie (prix nominal ou absolu) l'utilisation de la monnaie permet une économie d'information et de calcul, grâce à la simplification du système des prix.

1-1 Définition de la monnaie

La monnaie est un bien directement échangeable contre tous les autres biens, un instrument de paiement qui permet d'acquérir n'importe quel bien ou service, y compris le travail humain. On dit qu'elle est un équivalent général.[1]

Les économistes définissent la monnaie comme tout ce qui est généralement accepté en paiement de biens ou de services ou pour le remboursement des dettes[2]

[1] Dominique plihon « la monnaie et ses mécanismes »,laDECOUVERT,paris 2001 , p3.

1-2 Evolution des formes de la monnaie

Les premières formes de monnaie seraient apparues cinq mille ans notre ère.au départ la monnaie a pris la forme de bien ayant une valeur intrinsèque, c'est la monnaie marchandise. Si l'on met à part les monnaies primitives (coquillage, étoffes ou bétail qui se disait pecus en latin, ce qui a donné le mot pécuniaire, les monnaies – marchandises ont été constitué, des la plus haut antiquité, par des métaux précieux. Par la suite, avec le développement des échanges, les signes monétaires ont pris des formes nominales, ce sont les billets et la monnaie scripturale qui n'ont pas de valeur intrinsèque, à la différence des espèces métalliques[3].

1-2-1 La monnaie métallique

Elle a connu trois étapes :

- **La monnaie pesé** : il s'agit de lingots d'or, cette étape présentait l'obligation de peser le lingot et de mesurer son poids avant chaque transaction.
- **La monnaie comptée** : les lingots étaient divisés en pièces.
- **La monnaie frappée** : les monnaies étaient frappées d'une inscription indiquant le poids de la pièce et sa valeur était déterminée en fonction de son poids en métal.

1-2-2 La monnaie papier

La monnaie papier c'est à dire les billets constitue une étape importante dans le processus de dématérialisation des signes monétaires. C'est un instrument monétaire dont la valeur facial est dissociée de sa valeur intrinsèque, à la différence de la monnaie métallique il est accepté en vertu de la confiance accordée à son émetteur, d'où le nom de monnaie fiduciaire donné au billet.[4]

1-2-3 La monnaie scripturale

La monnaie scripturale est ainsi dénommée parce qu'elle est inscrite sur les livres des établissements émetteurs , essentiellement les banques , les formes initiales de monnaie scripturale sont apparues avec les premières banques ,donc bien avant les billets de banque

[2]FredericMishkin « Monnaie, Banque et marchés financier », 8ème édition, Paris 2007, P 65.
[3] Dominique Plihon op. cit ,p7 .
[4] D .Plihon Idem , p8 .

dont l'invention ne date que du XVII siècle , mais ce n'est qu'a une période récente s'est effectuée la diffusion de la monnaie scripturale dans le public ,sous forme de virement du compte a compte , en même temps que se développent et se diversifient les échanges .[5]

1-3 Les fonctions de la monnaie[6]

Que la monnaie consiste en coquillages, en cailloux, en or ou en papier, elle a trois fonctions principales dans toutes les économies : elle est intermédiaire des échanges, unité de compte et réserve de valeur.

1-3-1 Intermédiaire des échanges

La monnaie sert l'intermédiaire des échanges dans presque toutes les transactions de marché dans les économies modernes: sous forme de numéraire ou de chèque, elle sert à payer les bien que l'on achète. L'utilisation de la monnaie comme intermédiaire des échanges améliore l'efficacité économique et permet de minimiser le temps dépensé à échanger des biens ou des services, et permet de réduire les couts de transaction et facilite la spécialisation et la division du travail.

Pour qu'un bien puisse fonctionner effectivement comme monnaie, il doit cependant réunir plusieurs qualités :

- Il doit être aisément standardisé, de manière que l'on puisse facilement évaluer sa valeur ;
- Il doit être largement accepté ;
- Il doit être divisible pour que l'on puisse facilement « rendre la monnaie » ;
- Il doit être aisé à transporter ;
- Il ne doit pas se détériorer rapidement.

1-3-2Unité de compte

La deuxième fonction de la monnaie est de fournir une unité de compte, c'est-à-dire de servir d'unité de mesure de la valeur dans l'économie. On mesure habituellement la valeur des biens

[5] D.PLIHON op .cit ,p 10 .
[6]FredericMishkin « Monnaie, Banque et marchés financier », 8ème édition, Paris 2007, P 66.

et services en termes de monnaie, de même que l'on mesure le poids en grammes et les distances en mètre.

1-3-3 Réserve de valeur

La monnaie sert également de réserve de valeur : c'est un pouvoir d'achat mis en réserve et transférable dans le temps. Une réserve de valeur sert à épargner du pouvoir d'achat entre le moment ou un revenu est reçu et celui ou il est dépensé.

Cette fonction de la monnaie est utile, car en général on ne souhaite pas dépenser son revenu immédiatement quand le reçoit, et on préfère le garder jusqu'au moment ou on a le temps et le désir d'acheter.

La monnaie n'est pas la seule réserve de valeur. On fait n'importe quel actif (de la monnaie, des actions, des obligations, des terres, des maisons, des œuvres d'art, des bijoux) peut être utilisé pour conserver de la valeur.

1-4 Les nouvelles formes de monnaie suite à la libéralisation financière :

Le développement au cour de la monnaie électronique pose de nouveaux problèmes aux autorités monétaires. L'application des nouvelles technologies de l'information et de la communication(NTIC), au système de paiement se traduit, en effet par un processus de désintermédiation des paiements c'est-à-dire qu'une part croissante des règlements va progressivement se développer en dehors du système bancaire. Les NTIC favorisent les opérations de compensation directe entre firmes ce qui diminue les flux circulant dans les systèmes bancaires.[7]

1-5 Les difficultés posées par le processus de désintermédiation technologique

Certaines entreprises non bancaires ont développé leurs propres réseaux de règlement informatique au virtuel ; c'est le cas de Microsoft aux Etas- unis.

Et l'un des problèmes majeurs posés par ce processus de désintermédiation technologique est celui de la sécurité des paiements. Dans la mesure où ces entreprises qui organisent ces

[7] D. plion Op .cit P 106.

systèmes de paiement n'appartiennent pas au système bancaire, elles échappent au contrôle des autorités de supervision bancaire.

Mais la difficulté la plus importante pour les banques centrales vient des innovations financières qui se traduisent par l'émergence de nouveaux produits, parmi ces innovations figurent les fonds mutuels à caractère monétaire qui se sont beaucoup développés et dont les montants sont instables car ils ont une grande sensibilité aux variations des taux d'intérêts.[8]

Section II : l'évolution de système de paiement

Entre la description de la monnaie sa nature, sa fonction et l'analyse de la politique monétaire qui porte sur la régulation de la masse des moyens des paiements. Il convient donc d'étudier le mécanisme intermédiaire qui permet à la monnaie d'exercer sa fonction d'échange. Généralement, plus d'une institution sont concernées, c'est pour quoi elles ont besoin d'un moyen de transfert des fonds entre elle et vis-à-vis de leurs clients, c'est pour cela, que l'existence d'un système du paiement est nécessaire.

Les instruments de paiement sont nécessaires pour tous les agents économiques pour éviter des manipulations d'espèces, ils apparaissent comme des instruments de simplification des paiements, que ce soit au niveau interne (national) ou externe (international) qui offrent une relative sécurité au créancier et au débiteur.

2-1 Définition d'un système de paiement

« Un système de paiement est défini comme un ensemble d'instruments, de méthodes et de règles permettant le transfert de fonds entre ses participants. Les systèmes de paiement revêtent donc une importance fonctionnelle en permettant un traitement efficace des paiements et des règlements. Ils contribuent ainsi au bon fonctionnement d'une économie de marché moderne »[9].

[8] Idem p106.
[9] Yun Li-Chun : « Nouveaux instruments de paiement : analyse du point de vue de la banque centrale ». Cahier d'études de la Banque Centrale de Luxembourg (BCL). Novembre 2003P .

2- 2 Les intervenants dans le système de paiement

Les institutions qui interviennent directement dans la création et/ou la gestion des instruments de paiement sont :

2-2-1 La banque centrale :

La banque centrale a pour mission, notamment de créer et maintenir, dans le domaine de la monnaie du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie. Comme elle est chargée[10] :

- De réguler la circulation monétaire,
- De diriger et de contrôler, par tous les moyens appropries, la distribution du crédit,
- De veiller à la bonne gestion des engagements financiers du pays a l'égard de l'étranger
- De régler des changes.

Elle assure aux banques des services bancaires. Celles-ci ont pour obligation d'entretenir des comptes courants créditeurs auprès de la banque centrale pour les besoins de la compensation. Elle est l'agent financier de l'Etat pour toutes ses opérations de caisse, de banque et de crédit, comme elle assure sans frais la tenue du compte courant du trésor et exécute gratuitement toutes les opérations qui s'inscrivent au débit et au crédit de ce compte. Au titre de cette mission, la banque centrale prend en charge le recouvrement de l'ensemble des instruments de paiement.

2-2-2 Les banques et établissements financiers

La loi définit les établissements financiers comme des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et, principalement, les opérations de banque comprenant les opérations de crédits et la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci mais excluant la réception des fonds du public.

[10]La Loi relative à la Monnaie et au Crédit (LMC) du 14 Avril 1990.

2-2-3- Le trésor public

Le trésor constitue la représentation monétaire et financière de la puissance publique, en fait, un état vu sous l'angle de caissier et de banquier a la fois.

Sa fonction est l'exécution du budget qui assure également les services financiers des collectivités locales, des établissements publics et intervient dans le régime de subventions sous forme d'un caissier, les agents du trésor assurent quotidiennement la perception des recettes et le paiement des dépenses. Comme il assure aussi la répartition des fonds sur le territoire national en fonction des prévisions de paiements.

2-2-4- Les centres de chèque postaux –CCP-

Le service des chèques postaux est placé sous l'autorité du Ministre des postes et télécommunication. La tenue des comptes courants postaux est assurée par les centres créés par l'Administration des postes et télécommunications. Ces centres effectuent certaines opérations bancaires (collecte de ressources du public, gestion des moyens de paiement).

Les titulaires des comptes courants postaux sont des entreprises, des institutions et des particuliers.
Les CCP ont un trafic important au regard de leurs clientèles et du volume de leurs flux de paiements :

- Les opérations effectuées portent globalement sur : l'encaissement de chèque postaux, les virements de recettes et de dépenses budgétaires.
- La clientèle s'inscrit dans les grandes catégories suivantes :

Les organismes employeurs (administrations et entreprises), pour le paiement des salaires,

-les salariés, titulaires des comptes de dépôts, -la caisse de retraite, pour le règlement des pensions par virements ou par mandats.

2-2-5-Les Télé communications

La modernisation et le développement du système de paiement sont conditionnés par les capacités de transmission du réseau national de télé communication en termes de commutations, puissance et fiabilité.

2-3-Les différents types de moyens de paiement

Une économie moderne exige l'instauration d'un système de paiement puissant, qui doit comporter une pluralité d'instruments de paiement. La gestion de ces derniers doit être maîtrisée par les banquiers et connue par leurs clients afin de renforcer les relations de confiance entre eux.

Depuis les années soixante-dix, les établissements de crédit ont recherché l'abaissement des coûts relatifs à la gestion des dépôts et à leurs mobilisation par les instruments de paiement scripturaux, grâce à l'automatisation des procédures de paiement.

Celle-ci a visé concomitamment les traitements internes aux établissements et les relations interbancaires, à travers l'automatisation système de paiement. Les évolutions technologiques récentes et les perspectives de développement du paiement à distance sur les réseaux de communication à forte capacité permettent d'envisager de nouveaux modes de paiement, confondus, parfois abusivement, sous le terme de « monnaie électronique »

2-3-1 Les moyens de paiement classique

D'après l'article 113 de la LMC du 14/04/1990 « sont considérés comme moyens de paiement tous les instruments qui permettent à toute personne de transférer des fonds et ce quelque soit le support ou le procédé technique utilisé », qui sont la monnaie fiduciaire (billets de banque et les pièces de monnaie) et scripturale (chèque, virement, des effets de commerce, prélèvement, carte bancaire….).

A- Les monnaies fiduciaires :

La monnaie fiduciaire à une nature monétaire duale, elle est définie comme étant un support monétaire et un instrument monétaire qui permet au différent agent économique d'effectuer leurs différentes transactions. Elle a un support monétaire car elle matérialise les unités de paiement libellées en unité de valeur ou de compte. Elle est un instrument monétaire, car elle

permet le transfert des unités de paiement qu'elle matérialise d'un patrimoine à un autre par simple tradition[11].

La monnaie fiduciaire émise par la banque centrale acquiert une cour légale, à l'exclusion de toutes les autres formes de monnaie. Elle a un pouvoir libératoire illimité. Il est interdit à quiconque d'émettre.

B- La monnaie scripturale

La monnaie scripturale peut être définie comme étant la somme des dépôts à vue (pouvant être retires à tout moment) inscrite sur le registre d'une banque ou dans un compte postal[12] .

Pour circuler, la monnaie scripturale doit utiliser des instruments de paiement tels, le chèque, la lettre de change, le virement, le prélèvement, dont l'unique fonction est de faire circuler les unités de paiement contenues dans la monnaie scripturale d'un compte bancaire à un autre ; ainsi le premier moyen de paiement le plus utilisé est :

- **Le chèque :**

Le chèque est défini comme étant un titre par lequel une personne, dite tireur, donne ordre à une banque (ou un établissement de crédit assimilé), dite tirée, de payer à vue une somme d'argent au profit d'une troisièmes personne dite porteuse.[13]

Pour D .PLIHON (2001) le chèque est un ordre adressé par le titulaire d'un compte dans une banque, ou dans une autre établissement habilité a gérer de la monnaie scripturale, de payer immédiatement au porteur du chèque la somme inscrite sur celui-ci ce, dernier transmettra le chèque , qu'il aura barré et endossé (signé) , à sa propre banque ou , plus rarement on touchera le montant en billet au guichet de la banque du payer (chèque non barré)[14] .

De ces deux définitions, on retient que le chèque est un écrit sous forme d'un mandat de paiement par le quel le client d'une banque appelé tireur donne ordre de payer immédiatement une somme d'argent à une personne dite bénéficiaire qui peut être le tireur lui même ou une

[11] PIEDEL VIERE .S , « instrument de crédit et de paiement »,DALLOZ ,paris ,1991,P 151
[12]PLIHON . D « la monnaie et ses mécanismes Op cit P 10 .
[13] PIEDEL VIERE .S. op .cit .P14
[14] D .PLIHON (2001) op .cit .P14.

tierce personne (physique ou morale). L'émission du chèque fait donc intervenir trois personnes :

- **Le tireur** : c'est lui qui donne l'ordre à la banque dont il est client de régler la somme ;
- **Le tiré** : c'est celui qui exécute l'ordre (le détenteur de fonds et payer), il peut être une banque ou un établissement financier habilité à créer de la monnaie scripturale ;
- **Le bénéficiaire** : c'est celui qui reçoit la somme d'argent.

Schéma 1. Le circuit du chèque

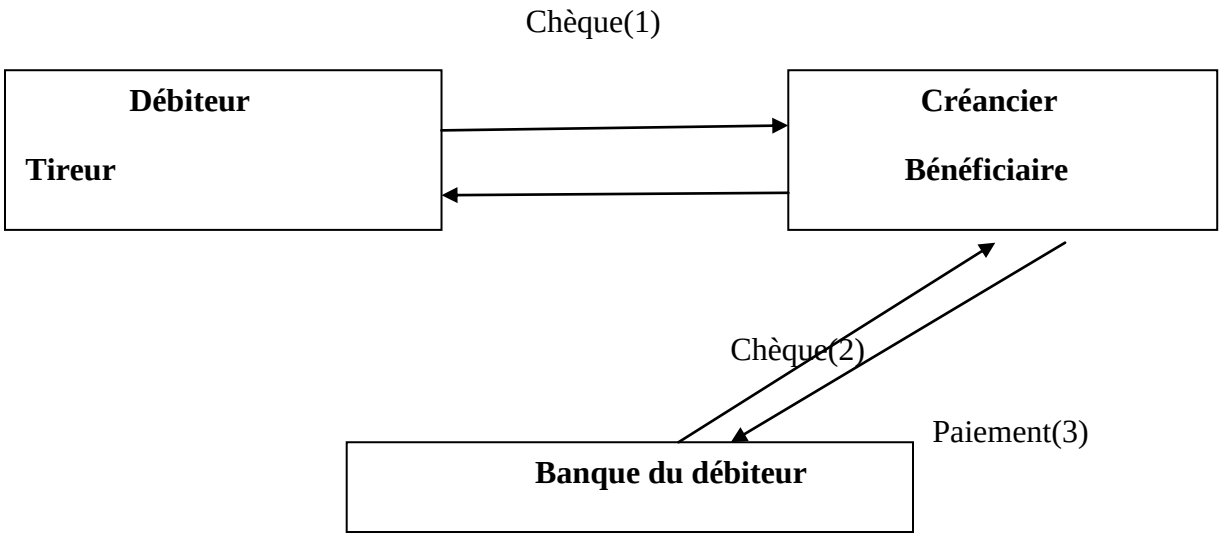

Source : IDS consulting groupe INGENICO, « La monnaie, fondamentaux et évolution »p

Le tireur établit, signe le chèque et le remet au bénéficiaire.

Le bénéficiaire à son tour, remet le chèque à la banque en contrepartie de lui payer la somme ;

La banque en recevant le chèque, paye le bénéficiaire.

L'utilisation de chèque dans les transactions monétaires et son usage permet de bénéficier de plusieurs avantages :

- Il permet le règlement des créances à distance ;
- L'envoi d'un chèque est plus commode et moins cher qu'un envoi d'espèces ;
- Il évite les risques de vols dans le cas de grosses sommes ;
- Il offre une sécurité en cas de vol ou de perte, étant donné qu'il est normatif et peut être barré ;
- Il constitue une preuve de paiement et supprime la nécessité d'une quittance.

Par, ailleurs, l'inconvénient le plus fréquent dans le chèque est du a l'émission de chèques sans provision. La provision d'un chèque signifie l'existence de fonds chez le banquier l'or de son émission et a la disposition immédiate du bénéficiaire. Dans certains cas, les chèques sont émis sans dépôt suffisant au compte du tireur (l'émetteur) ; du point de vue de la loi, l'émission du chèque sans provision constitué une infraction et leurs émetteurs seront sanctionnés. Afin de faire face à cet inconvénient, la banque prévoit l'émission de chèques pouvant donner une garantie de paiement au bénéficiaire. Le chèque est présenté sous plusieurs figures :

- **Le chèque certifie** : le chèque émis dans ce cas est certifie par l'agence bancaire du tireur qui confirme l'existence de la provision pendant une durée de 8jours , c'est-à-dire que la banque de tireur bloque au profit du bénéficiaire la somme concordante pendant un délai de 8 jours à compter de la date de création du chèque .
- **Le chèque de banque** : dans ce cas, le chèque est directement émis par l'agence bancaire de tireurs ; le banquier retire la somme requise du compte de l'émetteur à son profit en contrepartie d'un chèque tiré sur son compte à l'ordre du bénéficiaire. Le délai de recouvrement est dans ce cas le plus long ;
- **Le chèque visé** : c'est le chèque dans lequel le tireur atteste le bénéficiaire lors de la création, de l'existence de la provision. Cette caution est concrétisée par l'opposition d'une acceptation ;
- **Le chèque ordinaire** :un chèque est dit ordinaire s'il peut être crée au porteur, à personne mentionnée ou à ordre et qui peut servir aussi bien comme un instrument de paiement pour le règlement des acquisitions de son tireur ,que comme un instrument de retrait de fond auprès des guichets de la banque pour enlever une certaine somme d'argent confiée au banquier ou encore ,comme un instrument de perception dans le cas ou le bénéficiaire l'endors à son banquier pour en accomplir le recouvrement ;

- **Le chèque barré** : il est ainsi appelé parce qu'il doit être franchi au recto par deux barres parallèles tracées dans le sens de la largeur du titre, le chèque barré est un chèque ordinaire, sauf que le paiement n'en peut être exécuté qu'au profit de la banque et qu'il ne peut être tiré sur celle ci ;
- **Le chèque de compensation ou de virement** : c'est un chèque qui n'est pas matérialisé par un paiement en espèce, mais par un règlement en écriture (crédit au compte de l'émetteur, virement ou compensation au compte du bénéficiaire). Il doit porter la mention « à porter en compte ».Le règlement par ce chèque suppose l'existence de comptes bancaires et d'une chambre de compensation ;

- **Le chèque documentaire** : c'est un titre de paiement à vue, rédigé sous la forme du chèque, qui n'est pas payable que si les documents constituant le titre de propriété de marchandises en règlement duquel il est émis, y sont joint et reconnus réguliers.
- **Le chèque de voyage** : c'est un chèque qui permet au voyageur de se procurer de l'argent auprès de la banque dans le différent endroit ou il se trouve, celui ci est payable à toutes les agences de la banque émettrice et chez tous les correspondants dans les autres pays.

Enfin , il est à signaler que durant ces dernières années, les chèques dans les pays développés, ont connu un essor sans précédents , leur traitement est devenu automatique, cela signifie que les procédures de gestion des opérations des chèques ne sont plus basées sur l'échange physique, mais sur les données électroniques (images –chèques), permettant une manipulation et des transmissions rapides de l'information.

- **Le virement**

Tout comme le chèque, le virement est d'une grande utilité. C'est un mode de paiement très souple, de banque a banque et dans lequel, aucune condition de forme n'est exigée pour émettre un ordre de virement, sauf que les parties soient possesseurs d'un compte auprès de la banque.

Selon PLIHON .D, « le virement bancaire consiste en une écriture comptable débitant le compte d'un client pour créditer le compte d'un autre client. Ce système est plus souple que le chèque, un ordre de virement peut être donné par télex, fax ou minitel »[15].

C'est la technique par laquelle, un donneur d'ordre demande de débiter son compte d'une somme déterminée pour créditer, de cette même somme, un autre compte d'un bénéficiaire. Ce dernier peut être le donneur d'ordre lui même ou une tierce personne. Le virement permet ainsi, le transfert des fonds de compte à compte sans déplacement de numéraire.

Selon L.B.ROLLAND (2001) « le virement est l'opération qui consiste a débiter un compte pour en créditer un autre .L'ordre de virement peut être donné par écrit sur papier libre , mais il est généralement donné au moyen de formules délivrées par la banque ,un virement peut être effectué deux comptes tenus dans un même établissement ou tenus par deux établissement différent , dans le dernier cas ,l'opération s'effectue par le biais de la compensation » .[16]

Il découle de la définition précitée que le virement est l'opération par laquelle la personne qui donne l'ordre de virement à la banque (le donneur d'ordre) peut effectuer cette opération à sa faveur ou en d'une tierce personne .le virement prend différentes formes[17] :

- **Virement interne** : il s'agit des opérations dans les livrets de la même banque ;
- **Virement inter bancaire** : se sont des opérations qui se font d'une banque à une autre ;
- **Transferts** : c'est le cas des opérations de virement émis en faveur ou reçus par d'autres pays ;
- **Virement simple** : ou dites opérations écartées, il concerne les opérations ordonnancées pour une seule opération ;
- **Virement permanent** : se sont des opérations cycliques ou récurrentes intervenants à des dates déterminées.

[15] PLIHON.D Op . cit, p 14
[16] L.B ROLLANDE (2001) « principe de technique bancaire s »DUNOD, Paris, p58
[17] BERNET – ROLLANDE. L, « principe de technique bancaire », édition DUNOD ,paris 2001.

Schéma II : le circuit du virement

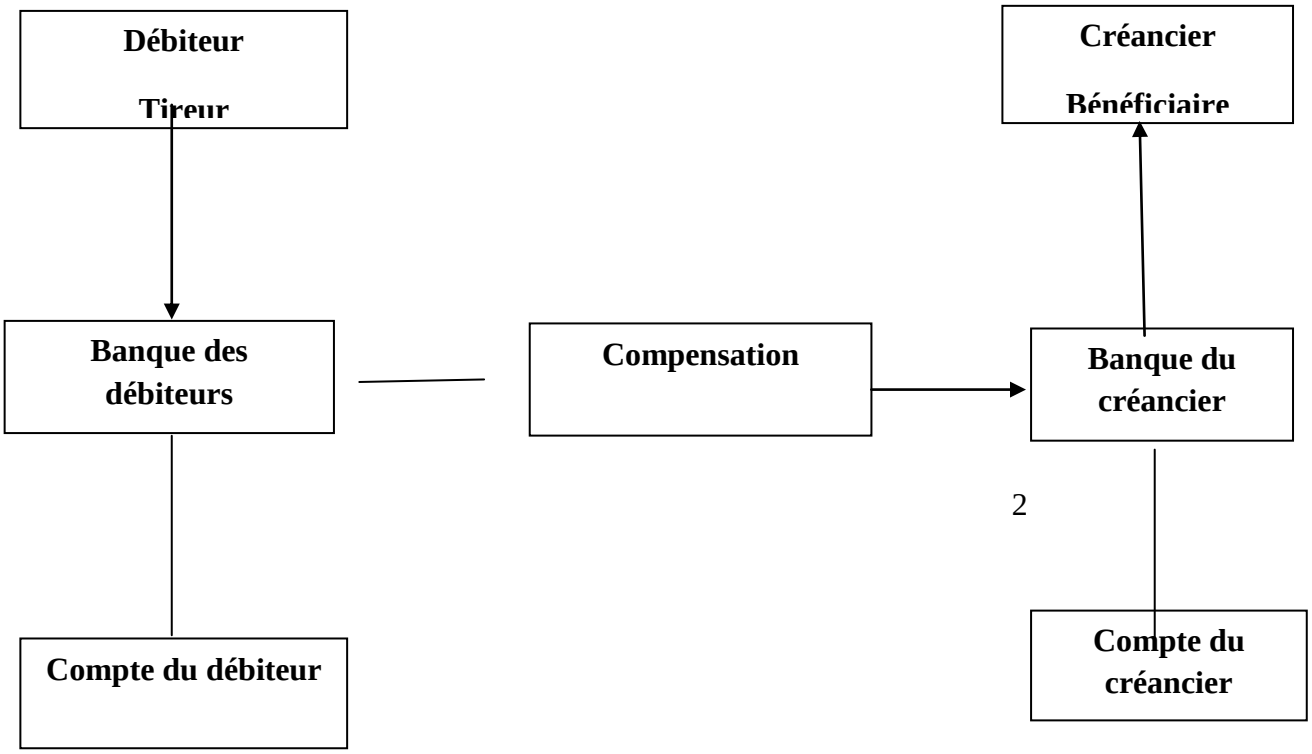

Source :IDS consulting, groupe INGENICO , « La monétique, fondamentaux et évolution » .

1) Le tireur donne suite de débiter son compte auprès de la banque, puis d'en créditer un autre (à lui ou non) , les deux parties sont des clients de la même banque .
2) Par le biais de la compensation si les deux parties sont banques distinctes.

- **L'avis de prélèvement :**

D.PLIHON (2001) nous affirme que le prélèvement est un formulaire comportant le numéro de compte et le code de la banque du débiteur .Ce dernier n'a plus qu'à signaler et à retourner le titre à son créancier qui l'enverra à l'encaissement[18] .

[18] D.PLIHON (2001) « la monnaie et ses mécanisme s » op cit .P 14

Le prélèvement est identique au virement et ceci prés qu'il est émis par le créancier et non par le débiteurs. Son contenu informationnel est plus complet que celui du virement puisqu' il dispose de l'autorisation préalable du débiteur. La décentralisation des ordres initiés par le créancier ou par la banque du débiteur lui confère une grande facilité d'utilisation[19].

Comme il contient tous les éléments informationnels nécessaires a la transaction, il est particulièrement adapté au traitement informatique aussi bien par la banque que par le créancier (confirmation et réconciliation) . De même il se prête à la continuité du support informatique par la numérisation des informations et le traitement en ligne. Il est tout indiqué pour les paiements répétitifs. Le débiteur conserve cependant le contrôle des termes de paiement car le prélèvement doit être autorisé par le titulaire du compte .Cette autorisation est généralement délivrée au moyen d'un formulaire qui lui est adressé par le créancier pour être transmis à sa banque. Le formulaire contient toutes les informations dont la banque a besoin pour effectuer le prélèvement.

Techniquement, le prélèvement présente tous les avantages du virement (automatisation du traitement, richesse du contenu informationnel) sans dépendre de l'émission (aléatoire) du client comme le chèque et le virement.

Pour l'usage, son utilisation est très simple. Il lui suffit de joindre une demande de prélèvement .Le prélèvement automatique évite l'envoi d'un chèque ou la communication de son numéro de carte de crédit (dans les paiements en ligne), supprime les pénalités de retard, simplifie la gestion du compte. Pour le facturier, le prélèvement et le rapprochement des factures et des règlements, réduit les couts de traitement, permet l'installation d'une procédure entièrement informatisée.

[19] RAMBURE Dominique « les systèmes de paiement », édition DUNOD, Paris 2001 .p

Schéma 3 : le circuit de l'avis de prélèvement

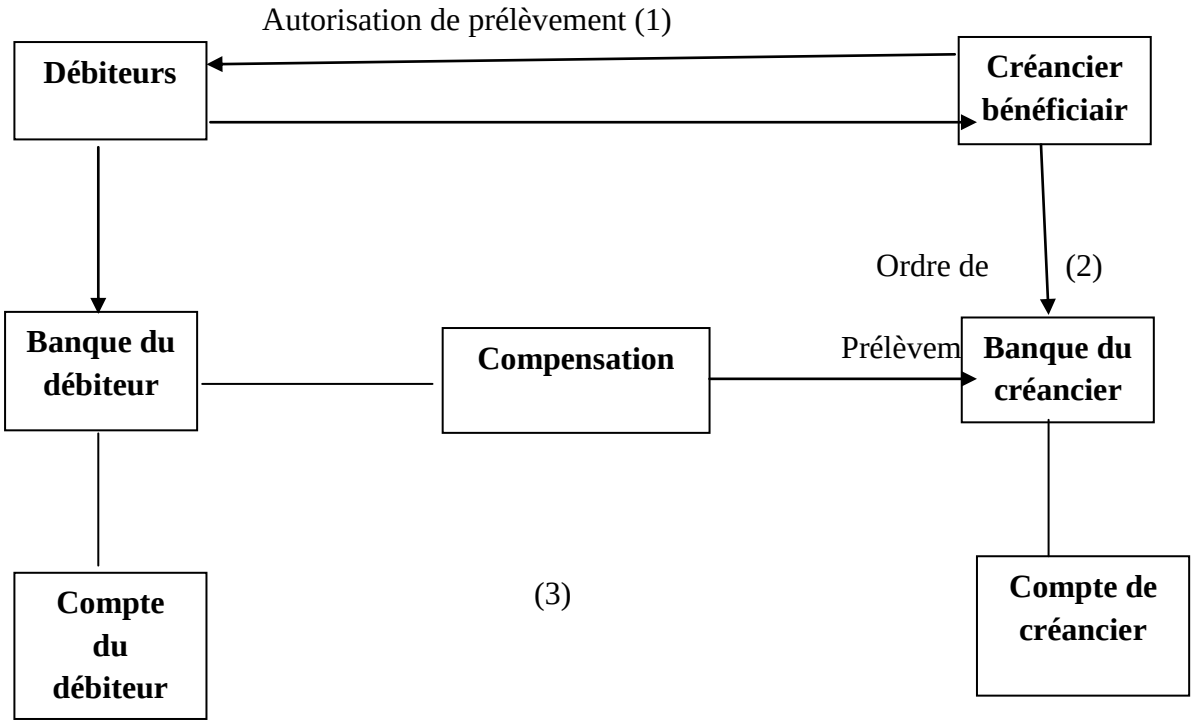

Source : IDS consulting groupe INGENICO, « La monétique, fondamentaux et évolution ».

L e créancier ordonne à sa banque d'enlever une somme sur le compte du client. Le tireur a du préalablement obtenir l'accord du débiteur.

L'opération se fait en débitant le compte du débiteur et en créditant celui du créancier, directement si les deux parties sont de la même banque ou par le biais de la compensation si elles sont des banques différentes.

Les prélèvements sont généralement utilisés dans le cas des engagements à caractère récurrent, tel que, les factures d'électricité, du gaz et de téléphone. Si la provision sur le compte du client est insuffisante, la banque, là aussi, conteste d'acquitter.

- **Les effets de commerce :**

C'est un titre de crédit interentreprises qui fonctionne sur les mêmes principes que la lettre de change, sont également un moyen de faire circuler la monnaie scripturale[20].

Le cout de traitement des instruments papier est très élevé, il présente une part importante des frais d'exploitation des banques .aussi, ces dernières ont –elle- cherché développer de nouveaux instruments moins couteux grâce à une automatisation poussée.

Ils comportent plusieurs formes qui sont :

- La lettre de change ;
- Le billet à ordre ;
- Les bons de caisses ;
- Les bons de trésor ;
- Les warrants.

2-3-2 Les moyens de paiement moderne

Afin de faire face à de nombreux critères, une nouvelle donnée pour la monnaie se mette en place, les paiements et les transferts d'argent sont désormais capable d'être effectues à n'importe quel moment, en temps réel et dans des conditions de cout et de risque de plus en plus minimes.

A- La carte bancaire

Le développement de la technologie a conduit a la dématérialisation de la monnaie, qui a donnée naissance à de nouveaux moyens de paiement. Parmi eux, la carte bancaire qui est définie comme un rectangle en plastique qui comporte sur son recto le nom de la carte ,le numéro de la carte ,la période de la validité , le nom de la banque qui a délivrée la carte , le nom du titulaire et puce électronique et au verso une bande magnétique, un spécimen de la signature du titulaire de la carte ainsi qu'un nombre a 3chiffres : le crypto gramme visuel qui est une sécurité supplémentaire pour les achats a distance ,le titulaire reçoit un code secret qu'il sera seul a connaitre et qu'il devra taper pour tout retrait dans un distributeur de billet ,

[20] PLIHON.D « La monnaie et ses mécanismes », La DECOUVERTE, Paris 2003, P14.

ou en cas d'achat chez un commerçant utilisant une machine nécessitant la frappe de ce code pour validation , la carte reste la propriété de la banque , celle-ci dispose du droit de la retirer sans avoir a justifier sa décision .[21]

En tant que moyen de paiement, les cartes bancaires ne présentent que des avantages pour toutes les parties pour le porteur, la carte est un moyen de paiement simple et universel, pour le commerçant, elle comporte une garantie de paiement et le dispense d'entreposer du cash, pour les banques, la carte est un instrument entièrement informatisé dont les couts de traitement sont faibles[22] .

Le traitement des informations véhiculées par les cartes de paiement nécessite des accords d'interbancarité et d'interopérabilité entre les établissements membres du réseau .Ces contraintes techniques ont conduit à une fusion progressive des réseaux de cartes de crédit et de débit afin de rendre les infrastructures compatible et de réduire les couts en augmentant le trafic. Le support de la carte (le micro- processeur incorporé) ou « puce ») [23]est tous à la fois :

- **Actif** : il est auto programmable,
- **Proactif** : il interroge le serveur pour l'identification du porteurs ou la vérification de la position du compte,
- **Interactif** : la carte permet un dialogue avec l'usage.

Vu les différentes fonctions que la carte bancaire peut remplir, nous permet de distinguer plusieurs types de cartes bancaires, on peut citer :

- **Les cartes de retrait :** ce sont des cartes de retrait d'argent (billets de banque) en contre partie d'un débit au compte à travers les distributeurs automatiques bancaires (DAB) qui sont domiciliés auprès de la banque émettrice ou d'autres banques. Cela dépend des contrats faits par la banque émettrice. Certaines cartes peuvent être utilisées même dans d'autres pays.
- **Les cartes de paiement :** les cartes de paiement en plus de son caractère de retrait elles permettent la fonction de paiement qui lui confère plus d'avantage. Le paiement électronique s'effectue chez les commerçants équipés d'un terminal de paiement électronique (TPE), ce matériel électronique réalise la plupart des contrôles

[21] PHILIPE MONNIER « les techniques bancaires » ; DUNOD, Paris 2008 P 79.
[22] RAMBURE Dominique « les systèmes de paiement »ECONOMICA , Paris 2005 P58.
[23] Idem 11 ,p 59.

nécessaires à la garantie du paiement ainsi qu'a l'appel au centre national d'autorisation si nécessaire (dans le cas ou plafond d'achat est dépassé).

- **Les cartes de débit :** dans ce type de carte de débit le bénéficiaire a l'autorisation de débiter directement le montant du compte du client, lors d'un paiement qui s'effectue $24^{H}/24$ dans le commerce, les services publics et les stations de services.

Comme elle permet aussi des retraits et peut être utilisée à l'étranger

- **Les cartes de crédit :** Les cartes de crédit sont différenciées des cartes de débit du fait que le débit du compte n'est pas effectué instantanément mais à la fin du mois voire parfois plus tard et le crédit n'est représenté que par le délai qui existe entre l'achat et le débit du compte du porteur.

Ce type de carte prend beaucoup d'avantages dans un réseau international, c'est l'instrument de paiement le plus utilisé pour les achats par Internet malgré certains problèmes de sécurité (fraude).

Le système « carte bancaire » met en relation quatre intervenants : l'émetteur, le porteur, l'accepteur et l'acquéreur.

B- Le télépaiement :

Le télépaiement regroupe l'ensemble des transactions réalisées à distance par l'intermédiation d'un moyen de communication tel que internet, paiement en ligne, le téléphone fixe, le téléphone mobile, le porte mobile électronique (MPE). Bénéficient de tous les avantages précédents, simplicité, facilité d'automatisation, informatisation, exploitation des données, connaissance de la clientèle, mais il pose des problèmes de sécurité qui ne sont pas encore totalement maitrisés, on situe les dangers de télépaiement :

- Laisser trainer les facturettes indiquant le numéro de la carte et la période de validité ;
- Divulguer son code d'accès par internet a un entourage de confiance ;
- Utiliser un code facile a identifier et se connecter dans un lieu public.

Les moyens d'y faire face c'est d'être vigilant, prudent et discret, se déconnecter systématiquement, effacer le contenu de la corbeille, utiliser des sites sécurisé et enfin ne pas répondre aux messages douteux.

- **Le fonctionnement de télépaiement :**

L'internaute est automatiquement connecté au serveur de paiement e-transaction qui lui demande ses coordonnées bancaires pour pouvoir effectuer une demande d'autorisation auprès de sa banque , des réceptions de la réponse d'autorisation ,e-transaction adresse simultanément une réponse (acceptée ou refusée), au serveur de cite qu'un ticket de caisse sur l'écran de l'internaute ,le serveur e-transaction envoie la transaction pour remise en banque ,les échanges entre e-transaction et l'internaute sont cryptés seul le serveur e-transaction connait le numéro de carte bancaire de l'internaute. La principale raison d'utiliser le télépaiement qui explique sont développement :

- Guichet électronique de paiement ouvert 24h /24.
- Plus besoin de se déplacer vers un guichet de paiement, certaines personnes ont du mal ou ne peuvent physiquement se déplacer.
- Gain de temps pour le client.
- Une partie de la population est éloignée des institutions financières et des boutiques.
- Rapidité des transactions (pas d'envoie de chèque, l'opération de règlement est dématérialisée).
- Possibilités étendue du choix.
- Possibilité de comparer les concurrents entre eux.
- Sécurité des paiements est garantie par les créanciers.
- Mettre fin aux taches répétitives, aux documents multiples et aux recopies fastidieuses (surtout dans le ca des entreprises).
- Suivre l'activité du téléchargement régulièrement et facilement.

- **Les différentes modes de télépaiement**

Le prélèvement automatique permet les règlements répétitifs par prélèvement sur le compte à échéance, après l'accord du débiteur.

Télé règlement par carte bancaire, portefeuille électronique, carte privative (proposée par les entreprises), il permet le règlement de services a distance par le moyen électronique (ordinateur et internet).

2-3-3 les moyens de paiement électronique

La monnaie électronique est définie comme l'ensemble des techniques informatiques, magnétiques électroniques et télématiques permettant l'échange de fonds sans support papier et impliquant une relation tripartite entre les banques, les commerçants et les consommateurs.[24]

Le fonctionnement de système de paiement par carte bancaire nécessite au préalable la réunion de deux clauses ,l'une entre le porteur de la carte et sa banque émettrice et l'autre entre le commerçant et la banque émettrice ,pour la première clause , la banque transmet un code discret au porteur de la carte et se gage à l'accepter, selon les stipulations fixées ,à opérer des achats par le biais de la carte et de retirer de l'argent dans les DAB/GAB.

Alors que la seconde, porte sur les clauses de la caution acceptée par la banque sur les acquisitions effectuées, le commerçant pour sa part s'engage à recevoir la carte comme moyen de paiement et à concéder, au moyen de son terminal point de vente (TPV), les factures concordantes au centre de réception et de traitement des cartes bancaires.

- **Les canaux d'acceptation :**

Deux grands canaux peuvent être distingués :[25]

- **Les DAB/GAB :**

Les distributeurs automatiques de billet (DAB)/Guichets Automatique de banque (GAB) firent leur apparition pour la première fois aux Etats unis dans les années 1960, ils fonctionnaient « off-lines », de manière autonome, et n'assumaient qu'une fonction de retrait d'espèces, ils eurent un succès notable essentiellement en dehors des heures d'ouverture des banques.

Toutefois, les banques se sont vites rendues compte du cout élevé de ces appareils, d'autant plus qu'ils fonctionnaient off-line entrainant ainsi des risques élevés de fraude, et des restrictions d'utilisation.

[24] PLIHON.D « la monnaie et ses mécanismes », LA DECOUVERTE, paris 2003, P17.
[25] François BOULEY, « moyen de paiement et monétique », Ed, EYROLLES, Paris, 1990, p51.

Les banques décidèrent donc d'installer de nouveaux matériels performants, et répondant aux motifs suivant :

- Pallier la durée réduite d'ouverture des agences ;
- Diminuer les couts de transaction ;
- Offrir aux clients de nouveaux services en leurs évitant de se déplacer vers leurs agences domicile ;
- Mieux informer le client de l'état de son compte

Les DAB/GAB offrent plusieurs avantages parmi lesquels la réduction des couts de retrait d'espèces qui représente un élément capital dans la diffusion de ces automates. En effet ,l'intensité d'utilisation et le nombre d'automates dans le réseau permettant de réaliser des économies d'échelle qui se répercuteront sur les couts ;il est donc essentiel d'élargir leur implantation non seulement à l'intérieur des agences mais également à l'extérieur par contre des DAB ne délivrent que des billets , permettent d'effectuer plus d'opération comme le retrait et le dépôt d'espèce , la délivrance d'un reçu détaillé de chaque opération ,la demande et la remise de chèque le virement .

- **Les TPE :**

Le terminal de paiement électronique désigne tout appareil permettant de traiter un paiement par carte. C'est une machine dotée d'un clavier, d'un écran et d'un logiciel avec mémoire. Il offre divers services :

- Vérification électronique des cartes ;
- Contrôle des cartes en opposition ;
- Obtention automatique des autorisations ;
- Télétransmission des transactions réalisées.

Le terminal de paiement électronique peut être :

- En ligne (on-line) : dans ce cas, l'appareil est connecté à un centre serveur à chaque utilisation de la carte. Il offre une plus grande sécurité en permettant à l'émetteur de la carte de contrôle préalablement chaque transaction.
- Hors ligne (off-line) :les contrôles sont gérés par l'appareil lui même avant de valider une transaction .

- Semis on-line : l'appareil gère les paramètres lui permettant de traiter une transaction en fonction du montant , de valider la transaction ou demander sa validation en se connectant au centre serveur.

- **Les TPV :**

Les TPV sont des outils qui permettent la diffusion des cartes faites auprès des marchands ,soit directement au moment de la réalisation de l'opération ,soit à la fin de la journée, aux centres de traitement du groupement cartes bancaires ,ces TPV inspectent les clauses nécessaires des achats particulièrement ,le montant de l'acquisition et assure si la carte n'a pas fait l'objet d'un contraste pour vol ou perte de la part du porteur . Ils mettent au courant également, à travers un serveur, immédiatement les banques émettrices des cartes des opérations faites chez le marchand.

- **La monétique :**

Le terme monétique est apparu au début des années quatre-vingt ,né de la contraction des mots monétaire et informatique .Elle est définie comme ensemble de moyen électroniques mis en œuvre pour automatiser les transactions bancaires ,autrement dit l'ensemble des technologies, procédés et équipements permettant une électronisation de transfert de fond ,de mise à disposition de liquide et d'information de la clientèle sur ses comptes .

La monétique permet la gestion moderne est efficace des flux de capitaux. Aussi elle permet la réduction da la fiduciarisation de l'économie et le passage a la monnaie scripturale, ce qu'on appelle la bancarisation de l'économie.

2-4 Les organes et circuit de paiement

En vue de faciliter le fonctionnement des systèmes de paiement et de circulation de la monnaie scripturale, plusieurs organes et circuits de paiement ont été mis en place. Ceux –ci différent d'un pays à l'autre selon le niveau du développement de son système de paiement. Ils sont principalement constitués de trois réseaux :

2-4-1 Les circuits intra-bancaires

Ils sont constitués de réseaux propres à chaque banque ; ceux-ci sont utilisés pour le règlement des montants pour lesquels les deux parties (le débiteur et le créancier) ont un

compte dans la même banque . Pour ces circuits, elles existent des procédures accélérés de recouvrement.

2-4-2 Les circuits interbancaires

Ce sont des réseaux généralement utilisés pour le règlement des sommes pour lesquelles l'emprunteur et le créancier sont clients des banques distinctes .l'ensemble de ces opérations passent par la chambre de compensation dans laquelle se tiennent des séances journalières de compensation dans les locaux de la banque centrale qui en garantie le contrôle et le fonctionnement. Les valeurs échangées sont principalement les chèques, les effets de commerce, les virements et les avis de prélèvement.

2-4-3 Le réseau des correspondants étrangers

Pour les paiements internationaux et le financement du commerce extérieurs, les banques ont recours souvent à leurs correspondantes à l'étranger avec lesquelles concluent, des accords de compensation. Le principal circuit de diffusion de l'information sur ces règlements internationaux est le système SWIFT. Ce dernier est un réseau de télécommunication bancaire spécialisé dans la diffusion des ordres et instructions de paiement et d'autres informations bancaires.

Au terme de ce chapitre, nous pouvons retenir que l'application de nouvelles technologies au système de paiement permet le déploiement de solutions de paiement innovantes. En effet, ces nouvelles technologies se basent pour autant sur de nouveaux instruments de paiement qui constituent la monnaie électronique et des instruments de paiement scripturaux déjà existants (carte bancaire, virement,…).

Comme nous avons pu constater aussi que, les nouvelles solutions de paiement permettent, d'une part, l'exploit de plusieurs avantages du fait que les nouveaux moyens de paiement deviennent plus sûrs (diminution du risque de perte ou de vol) ,plus rapides, plus fiables, et permettent plus de gains financiers.

D’autre part, l’utilisation des réseaux ouverts, Internet par exemple, soulève des craintes en matière de sécurité (cybercriminalité) et de fraude que les autorités monétaires et publiques doivent en tenir compte.

Chapitre 03

Chapitre 03 : contexte de développement de système de paiement en Algérie

Les réformes économiques entreprises en Algérie depuis la fin des années 80 ont donné lieu a de profondes mutations et transformations sur le plan économique, d'une part ,et une nouvelle configuration du secteur bancaire et financier d'une autre part , tous en traçant des perspectives d'évolution nouvelles dans ces deux domaines en particulier .

Cependant, le système de paiement et la monétique sont restés en marge de ces transformations, les systèmes de paiement en économie donnée est un bon indicateur de son fonctionnement, en particulier dans le contexte d'une économie de marché. Les progrès en matière d'intermédiation bancaire ont entrainé l'évolution et la diversité des instruments de paiement.

L'Algérie propose de moderniser son système de paiement interne aussi bien en terme d'instrument de paiement qu'en terme de procédures de recouvrement des paiements scripturaux ou électroniques et de revoir son système des paiements transfrontières pour cela, la conception de ce programme reposera sur un examen détaillé du système de paiement existant dans sa double composante, paiement interne – paiement transfrontières, et un examen qui fait l'objet de cette intervention.

De part sa complexité, le système de paiement est très diversifié dans son mode d'utilisation des opérations bancaires, la structuration de ce système engendre un nombre très important d'opérations qui représentent le noyau du système bancaire algérien.

Les moyens de paiement initialement utilisé ne répondant plus aux exigences de l'environnement bancaire en perpétuelle évolution ,donnent naissance a l'élaboration de nouveaux moyens de paiement en temps réel [1], notamment au modèles de paiement électroniques , télétraitement et enfin de la télétransmission et la télé-compensation .Le système de paiement représente des diapositives centralisées ou décentralisées , traitant des mentant faibles ou élevés en temps réel ou différé , permettant d'assurer les transactions bancaires.

[1] MEDIA BANQUE N°70 FEVERIE/ MARS 2004 .P32 .

Dans ce chapitre nous allons tenter de donner dans une première section l' évolution sur le système de paiement Algérien que nous estimons utile afin de bien comprendre son évolution et bien saisir les changements qu'a connu ce secteur après la mise en place des réformes bancaires adoptées en Algérie .

La deuxième section sera consacrée sur le développement de système de paiement qui occupe une place importante dans les économies modernes, et vu sa complexité, il est nécessaire de s'assurer de son bon fonctionnement.

Section 01 : L'évolution de système de paiement en Algérie.

Le besoin de renforcement institutionnel des banques a été mis en avant par l'audite institutionnel des fonctions des banques publiques réalisées en 1992-1993, et par l'audit des états financiers a la fin 1991.

Ce renforcement concerne le renforcement des fonctions suivantes des banques, la fonction commerciale qui concerne la collecte des ressources et la distribution des crédits, la gestion de la trésorerie, le contrôle interne, la comptabilité, l'informatique, la gestion des ressources humaines et enfin de l'information.

A partir des résultats émanant des deux audits, plusieurs plans d'action de renforcement institutionnel par banque ont été élaboré, avec échéance de réalisation, a cet effet, des contrats de performance ont été initiés a partir de 1995, constituant ainsi un pré requis pour l'agrément des banques public ;

Le renforcement institutionnel des banques concerne aussi la modernisation et le développement des paiements en tant que service bancaire de base, il est à souligner que le système de paiement constitue un des indicateurs clé de bon fonctionnement d'une économie surtout ,dans un contexte d'économie de marché ,il comprend les institutions intermédiaires financières ,les instruments de paiement , les procédures de paiement et de recouvrement ,ces éléments intègrent le système d'information et de communication entre les institutions intermédiaires financières .

1-1 Description du système de paiement en Algérie :

Le système bancaire, en application de la LMC, a mené depuis 1990 plusieurs actions de normalisation des instruments de paiement comme préalable à la modernisation et au

développement du système de paiement, pour cela, la banque d'Algérie, a établit des textes à savoir :

- l'instruction n°63- 94 du 28 septembre 1994, portant normalisation du virement et du versement bancaire.
- L'instruction n°64-94du 28 septembre 1994, portant sur la normalisation de la carte bancaire.
- L'instruction n° 05 -95 du 25 janvier 1995, portant la normalisation du chèque.

En raison de la prépondérance de l'utilisation du chèque dans les opérations de paiement, ainsi que la fréquence des incidents de paiement, le CMC a promulgué plusieurs textes pour la protection contre l'émission du chèque sans prévision ou provision insuffisante et l'amélioration de l'information dans le système bancaire. Il s'agit du :

1-Règlement n°92-03 du 22mars 1992 relatif à la lutte contre l'émission du chèque sans provision.ces mesures consistent en particulier en :

- ➢ L'interdiction d'émettre des chèques pour une durée d'un an, prononcée par la banque, tirée à l'encontre du titulaire du compte dans le cas :
- D'une procédure de régularisation infructueuse après le premier incident ;
- Ou d'une récidive dans les douze mois suivant le premier incident, même si celui-ci a donné lieu à une régularisation.
- ➢ La généralisation de l'interdiction d'émettre des chèques pour une durée d'un an par l'ensemble des intermédiaires financiers sur information fournie par la centrale des impayés.

2- Instruction n°71-92 du 24 novembre 1992 fixant les dispositions d'application du règlement n°92 – 03, et l'instruction n°47-93 du 18 juillet 1993 qui la modifie et la complète.

3- Instruction n°46-94 du 28 septembre 1994 portant identification bancaire qui constitue la normalisation des éléments d'identification bancaire de la clientèle de banque et de toute autre institution émettrice d'instrument de paiement. Cette normalisation vise à faciliter la recherche et la transmission de l'information au sein du système bancaire. En ce qui concerne les incidents de paiement elle couvre les éléments suivants :

- Les numéros de compte bancaire qui est composé de 15 caractères numériques répartis impérativement dans l'ordre suivant :

- 2 caractères pour le code agence.
- 10 caractères pour le numéro de compte individuel du client.
- 2carèctères pour la clé de contrôle du numéro de compte.
-

- le relevé d'identité bancaire (RIB) qui est un document réunissant les principales informations nécessaires à l'identification d'un client. Ce dernier doit présenter son relevé à chaque demande du banquier pour s'assurer de son identité bancaire. les éléments qui composent le relevé d'identité bancaire sont :

Le nom et prénom ou raison sociale du titulaire du compte, l'intitulé en clair de l'établissement et de l'agence domiciliataire et enfin le numéro d'identité bancaire composé de 18 caractères numériques structurés comme suit :

- le code de l'établissement.
- le numéro du compte bancaire

- L'identifiant national est un code sur 15 positions numériques permettant d'identifier de façon unique un client dans l'ensemble du système bancaire national en lui associant tous les comptes bancaires qu'il aura ouvert. pour lutter contre l'émission des chèques sans provision, les banques se sont impliquées rigoureusement dans la mise en œuvre des procédures de gestion bancaire et ont instauré un système d'information sur la clientèle, le système qui devrait être fiable, efficace et sécurisé.

1-2 Les réformes de système de paiement

Le système de paiement est un bon indicateur du fonctionnement d'une économie, en particulier d'une économie de marché, c'est ainsi que l'Algérie se basant sur les principes et standards internationaux engage un projet de développement et de modernisation de son système de paiement et le renforcement institutionnel des banques.

1-1-1 Le système de paiement avant la modernisation :

Malgré les réformes introduites[2], notre système bancaire dans sa globalité, restait inadapté, inefficace, ne suivait pas les nouvelles orientations basée sur l'esprit de modernisation, la concurrence et l'ouverture .Pour cela ; il était indispensable de combler toutes les lacunes jugées importante sur la mise à niveau d'une part et la modernisation d'une autre part.

le système de paiement tel qu'il était conçu présentait les défaillances suivantes :

- La notion de temps est complètement négligée. le recouvrement des appoints , a part ceux de la place , accuse des retards considérable ,généralement ces appoints sont inities par des écritures entre siège d'où la constatation de divers inconvénients :
  - Risque d'égarer des appoints.
  - Escroquerie de chèque.
  - Perte de temps.
  - Erreurs de comptabilisation.
  - Ecritures entre siège en suspens.
  - Les commissions perçues ne reflètent pas la charge de la banque.
- Les écritures entre sièges se soldent au niveau de la direction générale de la comptabilité, d'où une tache très importante et lourde concernant toutes les écritures entre siège en suspens du aux problèmes de comptabilisation, malversation ou autres.
- Les logiciels de paiements dans quelque banques ne sont pas tellement sécurisés au plutôt conçu d'une manière pointilleuse.
- Beaucoup de transactions bancaires nécessitent un certain nombre d'opération comptables, le logiciel est dans plusieurs cas peu performants.
- La réglementation bancaire permet l'achat des chèques de banque même si la relation n'est pas domiciliée dans cette banque, d'où une fraude fiscale pour les comptes courants.
- Pour les virements en compte devise de l'étranger la notion de temps est incertaine.
- Pour les mises a disposition ou paiement de chèque à distance, la réglementation prévoit des messages codés entre agences ; une erreur de calcule des dit code peut créer un préjudice pour les clients.

[2] La loi sur la monnaie et du crédit 1986 et 1988 et du 14/04/1990.

- Les virements hors place ou a d'autres banques sont eux aussi manipulés par des écritures entre sièges.
- Utilisation des fax et téléphones constituent des charges inutiles.
- Utilisation abusive d'imprimés.
- Les commissions perçues par rapport à la prestation fournie sont incompatibles.
- Défaillance de temps en temps du système informatique.
- Dans certaines banques, les logiciels conçus pour les opérations de crédit et pour la gestion des dépôts à terme ne sont pas performants.
- Sur cout des opérations.

Le système classique ne répond plus aux exigences de la clientèle.

1-1-2 La modernisation de système de paiement

Le système de paiement Algérien était caractérisé pendant plusieurs années par une situation de stagnation, ce qui a rendu sa modernisation nécessaire. Pour ce faire, la banque d'Algérie avec la collaboration de la communauté bancaire ont souhaité de mettre en place divers projets de modernisation et de développement du système de paiement Algérien. Cette orientation devait s'accompagner d'une mise à niveau du secteur bancaire et financier par notamment la modernisation des systèmes et infrastructures de paiement.

Cette réforme des systèmes de paiement, longtemps souhaitée par tous les acteurs économiques, n'a pu se concrétiser que durant la période 2004 -2006, à la suite de l'aboutissement du projet piloté par le Ministère des Finances en concertation avec toutes les banques et organismes interbancaires concernés de la place.

Le projet de modernisation des infrastructures de traitement des paiements de masse a été ainsi conduit après une identification des contraintes lors de la phase préalable de définition de l'état des lieux prévalant au lancement du projet (2003 -2004) :

- La prépondérance de la monnaie fiduciaire comme instrument quasi-unique des paiements de masse, qui s'explique par des facteurs multiples dont : le faible taux de bancarisation de la population; le pouvoir libératoire illimité de la monnaie fiduciaire sans qu'aucun seuil maximum ne limite son usage ; une relative complexité, surtout

pour la population rurale, des procédures bancaires (ouverture de comptes, remises de chèques, octroi de chéquiers, cartes…).

- Une très faible attirance, parmi la population bancarisée, pour les moyens de paiement scripturaux.
- Le poids prépondérant du chèque dans l'utilisation des moyens scripturaux: près de 80% des moyens scripturaux.
- Les multiples dysfonctionnements observés sur le chèque alimentaient toutes les défaillances : impayés importants, délais d'encaissements longs, défaut de normalisation…
- La faiblesse d'utilisation du virement et du prélèvement comme moyens de paiement.
- Une diffusion circonscrite de la carte dont l'utilisation pour le volet retrait seulement était limitée par l'insuffisance de nombre de distributeurs et leur taux de disponibilité.

Le traitement des opérations de paiement par les banques, fortement marqué par l'organisation de leurs systèmes d'information caractérisée par une rupture de la chaîne de traitements entre le niveau local (en agence) et le niveau central, constituait également un handicap à la généralisation de l'usage des instruments de paiement moderne.

- La modernisation du système de paiement de masse qui est intervenue dans ce contexte s'est fondée sur les actions suivantes :
- La modernisation des instruments de paiements,

La définition d'un schéma de place pour l'ensemble des systèmes interbancaires et les flux d'échanges,

- La mise en place d'un système de télé compensation de masse et d'échanges d'images scannéristes des chèques et des fichiers électroniques des autres instruments de paiement.
- La création de l'opérateur du système (CPI),
- Les évolutions nécessaires du cadre juridique et réglementaire ;
- La conduite de projets de gestion des impacts dans les banques et autres institutions financières qui émettent des moyens de paiements ;
- La mise à niveau des infrastructures de télécommunications,

- **Les grands jalons de cette modernisation ont été :**

- La mise en place de l'opérateur du système de télé compensation **:** représenté par le Centre de Pré compensation Interbancaire (CPI), filiale de la Banque d'Algérie (BA) devant prendre en charge la gestion du système de télé compensation.
- la Mise en place de l'entité de normalisation représentée par le comité de normalisation, entité interbancaire, dont la présidence est confiée à la BA, chargée de la normalisation des instruments de paiements et des échanges interbancaires qui constitue un pré requis à la télé compensation. Les travaux déjà réalisés concernent notamment **:** les normes bancaires des instruments de paiements et les normes monétiques d'échange interbancaires
- L'organisation de la tarification des instruments de paiements et la définition d'une grille tarifaire couvrant tous les instruments de paiements.
- La mise en place du cadre conventionnel entre Algérie Télécom et les parties du projet (banques publiques, Algérie Poste, Banque d'Algérie…) pour les services de télécommunication ; précédé par une identification des besoins par entité conformément aux exigences du projet.
- La modernisation du dispositif légal pour intégrer notamment : la dématérialisation dans le traitement des opérations de paiement, la définition de certains instruments de paiement autres que le chèque (le virement, le prélèvement et la carte bancaire), les notions de preuve électronique et de signature électronique.

- **Les objectifs de la modernisation** :

- Adapter les systèmes de paiement, de compensation et de règlement inter bancaire aux besoins des usages (particulier, entreprise et administration) et aux exigences d'une économie moderne, notamment par la prise en compte des nouveaux instruments électroniques.
- Réduire les délais de règlement notamment les échanges hors place.
- Rationaliser et améliorer les procédures et mécanismes de recouvrement des chèques aux instruments de paiement sur support papier.
- Promouvoir l'utilisation des paiements scripturaux en remplacement des paiements en espèces par l'amélioration de la qualité et la réduction des délais de traitement et de règlement.

- Se conformer aux normes internationales en matière de gestion des risques de liquidité de crédit et de protection contre les risques systématique , en particulier, dans le cas de règlement des opérations de gros montant et des règlements des système de compensation multilatérale.
- Renforcer l'efficacité et la sécurité des échanges et du règlement des opérations de bourse
- La normalisation des instruments de paiement et de la standardisation des échanges.
- L'existence d'un réseau de télécommunication fiable, efficace et sécurisé.

La banque d'Algérie (BA) a promulgué la réglementation en matière de normalisation des instruments de paiement (cheque , virement ,et carte bancaire) et a édicté les règles de constitution du relevé d'identité bancaire (RIB) ,ce dernier est un document réunissant les principales informations nécessaires a l'identification d'un client ,il doit être présenté par le client chaque fois que le banquier ou autre institution émettrice d'instrument de paiement veut s'assurer de son identité ,ce relevé représente les éléments nécessaires au règlement des instruments de paiement scripturaux (support papier ou électronique).

Section 02 : projet de développement et de modernisation de système de paiement Algérien

Au cours des derniers décennies ,les progrès en matière d'intermédiation bancaire ,de développement des institutions et d'intensification de la concurrence ont permis l'évolution et la diversification des instruments de paiement . Les nouvelles technologies de transmission de données et les progrès en informatique ont permis d'améliorer les procédures de paiement et de recouvrement dans beaucoup de pays développés et émergent.

La mise en production des systèmes de paiement interbancaires modernes ,efficaces et transparents ,le système de règlements bruts en temps réel de gros montant et la télé compensation des paiements en masse , le développement et la modernisation de ces deux systèmes de paiement sont appelés a faciliter le développement de l'intermédiation bancaire, a contribuer a l'amélioration de la gestion des risques et renforcer les liens institutionnels et financiers avec les marches .

2-1 Développement de paiement de grand montant :

L'entrée en fonctionnement du système de règlement brut en temps réel de grand montant et paiement urgents appelé système ARTS (Algeria Real Time Settlements) est intervenue conformément aux dispositions du règlement n°05-04 du 13 octobre 2005 . Ce système répond a l'ensemble des principes recommandés par le comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la banque des règlements internationaux aussi bien au niveau du cadre réglementaire de l'infrastructure de production et de secours qu'au niveau de l'irrévocabilité des paiements et les facilités recommandées pour son fonctionnement .

Le système ARTS fonctionne en continu et en temps réel chaque jour ouvrable de 8heure a 17heure, les tranches horaires avant et après l'ouverture de la journées d'échange sont réservées respectivement au démarrage technique du système et a la mise en ouvre des procédures intervenant après l'arrêt des échanges (reporting, archivage, réplication de donnée, mise en veille de système).

En tant qu'opérateurs du système, la banque d'Algérie peut réserver une période a un ou plusieurs types d'opération ou exclure ,d'autres périodes selon les besoins opérationnels , la fonction d'administration de la journée permet de gérer le déroulement de la journée d'échange ,d'en définir plusieurs profits ,de les modifier en ligne et en différé ,l'administrateur du système peut intervenir au niveau des types d'opérations acceptées , de la définition de la période de temps réservée aux opérations dans les marchés ,de l'heur limite de réception des demandes de règlement en provenance des systèmes nets ,et de l'heure limité de règlement des soldes des système nets.

Ce système ne se limite pas uniquement aux règlements bruts des opérations interbancaires de gros montants et paiement urgents ,il prend en charge respectivement le règlement des soldes déversés par les chambres de compensation traditionnelles gérée par la banque d'Algérie et appelés a disparaitre au fur et a mesure de l'intégration de l'ensemble des instruments de paiement , de délais dans le système de télé compensation , des soldes déversées par le système de télé compensation des soldes déversés par l'opérateur ,des paiements dans les marchés (bourse et marché des titres de l'état) .Ce système prend en charge aussi les entrées et sortie de la monnaie fiduciaire initiée par l'ensemble des agences des banques participantes au système .

Pour assurer la fluidité des paiements et prévenir la survenance de risque de liquidité dans le système au cours de la journée d'échange, la banque d'Algérie a ouvert le crédit intra-journalier sous forme de pension livrée contre garantie en effets public. Ces garanties doivent couvrir au minimum 110% du montant de crédit intra-journalier accordé aux participants demandeurs.

Dans le cas ou un participant est dans l'impossibilité de rembourser le crédit intra-journalier, celui ci est transformé automatiquement en pension livrée overnight, la convention de pension livrée signée par l'ensemble des participants au système précise les conditions de réalisation, en cas de défaut de remboursement.

Tableau N^{0}01 : nombre d'opération de paiement et leur montant

Année	**Nombre d'opération**	**Montant**
2006	**176900**	**313373**
2007	**142373**	**169635**
2008	**195175**	**607138**
2009	**205736**	**649740**
2010	**211561**	**587475**
2011	**237311**	**680123**
2012	**269557**	**535234**

Source : réalisé par nos soin a partir des données de la BA

La banque garantie un traitement automatique des chèques, Le délai de recouvrement de 5 jours max en plus un traitement de chèque sécurisé

La mise en exploitation de ce système a eu un important impact sur la gestion de la trésorerie des banques et la gestion des flux inter bancaires .Au niveau de la conduite de politique monétaire , le système a permis de bénéficier d'une souplesse et d'une rapidité de transmission.

2-2- Conception de la stratégie de modernisation et de développement de système de paiement en masse :

Parallèlement a la réalisation du système ARTS au lancement de la modernisation du système de paiement en masse .Il s'agit d'un système de compensation automatisée de cheque ,effet ,virement ,cartes et prélèvement automatiques , ce système constitue une complémentarité au systèmes de ARTS de gros montant et paiement urgent ,afin de consolider le processus de normalisation et de modernisation de la compensation des chèques . La banque d'Algérie a pris en charge l'impression des chèques sécurisés pour le trésor public, les banques et Algérie poste. Il s'agit des chèques normalisés et personnalisés avec RIB relevé d'identité bancaire codifié suivant la réglementation mise en place a cet effet.

En 2004, la banque d'Algérie a crée une filiale centre de récompensassions inter bancaire, avec la participation des banques et Algérie poste pour assurer la réalisation du système de télé-compensation. Le centre de récompensassions, interbancaire (CPI) a signé une convention de place avec l'ensemble des banques participant au système ainsi qu'avec Algérie poste, cette convention fixe le cadre générale régissant les relations entre le centre opérateur du système appelé ATCI(Algérie télé-compensation inter bancaire) et les participants et définie les droits et obligation de chaque chambre.

Tableaux N^{0}02 : La Répartition des chèques en 2006 :

Libellé	Chèques libellés < 50000 DA	Chèques libellés entre 50000 et 200000 DA	Chèques libellés >200000
Nombre	**928457**	**595909**	**588075**
En %	**43 %**	**-**	**-**

Source : réalisé par nos soin a partir des donné de la Banque d'Algérie.

Leurs nombre se répartie en 928457 Cheque libellé d'un montant inferieur a 50000 DA, 59509 chèques libellés entre 50000 et 200000 DA et 588075 chèques du montant supérieur

à 200000DA.

Les chèques de moins de 50000DA prédominant avec une part relative de 43.95%. Ainsi le système a traiter 207409 fichiers images relatifs aux échanges des opérations de paiement par chèque dont la valeur est de 50000 DA et plus ,soit un volume moyen de 1304 fichiers par journée de compensation .

Le paiement par cheque reste encore prédominant avec un volume de 5.6 million en 2007 et de 6.6 million en 2008 cet instrument de paiement représente 70.3% du total des opérations compensées et en 2007 avec 80.7%.

Tableau N^0 03 Les opérations sur chèques

2008			
Les opérations sur cheque	**Opération sur cheque < 50000**	**Opération sur chèque entre 50000 et 200000**	**Opération sur chèque > 200000**
Total des échanges	40 %	29%	31%

Source : réalisé par nos soin a partir des donné de la Banque d'Algérie.

Les opérations sur chèques sont les trois natures :

- Opération sur chèque dont le montant est inferieur a 50000DA et dont les chèques ne font pas l'objet d'échange d'image numérisée de la vignette.
- Opération sur chèque dont le montant est comprise entre 50000 et 200000 DA avec l'échange d'image cheque
- Opération sur chèques dont le montant est supérieur a 200000DA avec l'échange d'image chèque et un suivi particulier par les banques.

Dans le total des chèques échanges ,les chèques de la première catégorie représentent 40% ,ceux de la deuxième catégorie atteignent 29% et enfin ceux de la troisième catégorie ont une part relative de 31% L'utilisation des chèques , ont particulier pour les grands montants , en lieu et place de virement en dépit des contraintes (cout ,délais de recouvrement) plus long que pour les virements Le risque de perte est un fait culturel et le changement des habitudes reste lent.

Tableaux N^{0}03 Les opérations sur chèques

2009			
Les opérations sur chèque	**Opération sur chèque <50000**	**Opération sur chèques entre 50000 et 200000**	**Opération sur chèques > 200000**
Total des échanges	38%	29%	32%

Source : réalisé par nous soin a partir des donné de la BA

Dans le total des chèques échangés, les chèques de la première catégorie représentent 38.1% contre 29.4% pour la deuxième catégorie et 32 .5% au titre de la troisième catégorie par contre en valeur les chèques de la troisième catégorie représentent 96.6% de la valeur total des opérations de paiement par chèques traités.

Tableaux N^{0}4 Les opérations sur chèques

2010			
Les opérations sur chèques	**Opération sur chèques < 50000**	**Opération sur chèque entre 50000 et 200000**	**Opération sur chèques > 200000**
Total des échanges	36.7%	29.6%	33.7%

Source : réalisé par nous soin a partir des donné de la BA

Dans le total des chèques échangés, les chèques de la premières catégorie totalisent 36.7% ceux de la 2eme catégorie représentent 29.6% et ceux de la troisième 33.7% ; par contre en valeur les chèques de la troisième catégorie représentent 96.6% de la valeur totale des opérations de paiement traitées par chèques soit le même pourcentage en 2009.

Tableaux N^{0}05 Le paiement par chèque :

Libellé	2011	2012
Le volume de chèque compensé	7.667 million	8.038 million
Total des opérations compensées	44.9%	46.2%

Source : réalisé par nos soin a partir des donné de la BA

Les paiements par chèques continuant a prédominé. En effet ; avec un volume de 4.034 million de chèques compensés contre 7.667 million en 2011, cet instrument de paiement représente 46.2% du total des opérations compensées contre 44.9% en 2011.

Tableaux N^{0}06 Le virement :

Années	Nombre d'opération	En %	Virement clientèle	Virement de régulation
2006	202861	-	-	-
2007	1.011million	14 .6 %	-	-
2008	1.530 million	16.4%	99%	1%
2009	2.01 million	18.9%	99%	1%
2010	3.687 million	26.7%	99.55%	0.5%
2011	4.406 million	25.8%	-	-
2012	5.227 million	30.1%	-	-

Source : réalisé par nos soin a partir par les donné de la BA

Trois types de paiement par virement ont été introduit a la fin du mois d'aout 2006 qui sont virement, standard, et clientèle ; le virement de banque a banque ; le virement de la régulation.

Le volume échangé durant l'année 2006 est de l'ordre de 202861 opérations dont le nombre le plus important porte sur le virement standard de clientèle ,et pour l'année de 2008 Le volume des virements qui est de 1.530 million d'opérations qui représente 16.4% du volume totale des opérations traitées et 14.6% en 2007 ,il s'agit pour plus de 99% des virements et pour 1% seulement des virements de régulation ,le volume de virement en 2009 qui est de 2.101 million d'opération représente 18.9% du volume total des opérations traitées , il s'agit pour 99% des virements clientèle et pour 1% des virements de régulation .

En 2010 Le volume de virement est de 3.687million d'opérations, il représente 26.7% du volume total des opérations traitées, il s'agit pour 99.5% des virements clientèle et pour 0.5% des virements de régulation. Et pour l'année 2011 qui est de volume de 4.406 million

d'opérations représente 30.1% du volume total des opérations.

En fin, en 2012 Le volume de virements qui est de 5.227 million d'opérations et représentent 25.8% du volume total des opérations traitées.

Tableaux N^{0}07 Transaction des cartes :

Années	Retrait d'espèce	Nombre d'opération	Total de paiement
2006	**-**	**-**	**-**
2007	**-**	**-**	**-**
2008	**97%**	**1.161 million**	**12.5%**
2009	**97%**	**1.915 million**	**17.2%**
2010	**44%**	**3.758 million**	**20%**

Source : réalisé par nos soin a partir des donné de la BA

Les transactions monétiques sont effectives dans le système depuis le début du mois d'octobre 2006 pour les douze banques adhérentes au réseau monétique interbancaire. Les opérations sur carte couvrent les retraits sur DAB/GAB, les paiements sur terminaux de paiement (TPE) et le remboursement sur TPE. Le volume échangé n'est pas élevé. Il a atteint 13628 opérations, soit une moyenne journalière de 324 opérations.

Les transactions par carte bancaire en 2008, dont plus de 97% sont des opérations de retrait d'espèces sont en hausse, soit 1.161 million d'opérations représentant 12 .5% du total des opérations de paiement.

En 2009 sa transactions plus de 97% sont des opérations de retrait d'espèces, sont en hausse soit 1.915 million d'opérations représentent 17.2% du total des opérations de paiement par contre en 2010 sont hausse de 44% soit 3.758 million d'opération représente 20% du total des opérations de paiement.

Le volume des transactions par carte bancaire est en baisse de 18.5% 2012 soit 3.953 millions d'opération 4.848 million en 2011 représentant 22.7% du total des opérations de paiement

contre 28 .4% en 2011. Une volumétrie beaucoup plus importante porte sur les opérations de retrait par carte effectuées par la clientèle sur les distributeurs de billet appartenant aux banques concernées et a Algérie poste qui ne transitent pas par le système ATCI. En 2012 Algérie poste a pris des mesures pour que ses cartes soient acceptées sur les distributeurs des autres banques.

2-2-4 Les effets de commerce :

Le volume des effets de commerce (lettre de change a billet a ordre quant a eux ne présente que 1% du volume total des moyens de paiements échangés dans le système en 2008, par contre en 2009 représente que 0.9 du volume total des moyens de paiements.

Ce projet se basera sur les compétences aussi bien locales qu'internationales dans le seul but de réussir à mettre en place un système de paiement moderne répondant à des normes internationales et impliquant toutes les institutions composant le système de paiement.

2-3 Les centrales des risques et des impayés :

Les centrales d'information, principalement la centrale des risques et la centrale des impayés sous forme électronique, ont été mise en place par la banque d'Algérie, a partir du milieu des années 1990. Ces centrales gérées par la banque d'Algérie, constituent autant de bases de données au service des banques et établissements.

L'exhaustivité , la fiabilité ,l'intégrité et la disponibilité des informations communiquées par les banques et les établissements financiers aux centrales sont des conditions essentielles pour que ces centrales puissent aider ces déclarants a mieux connaitre leur clientèle et mieux évaluer leur risques de crédit d'une part, et prévenir et lutter contre l'émission de chèque sans provision de leurs clientèle a fin de renforcer le rôle d'instrument de paiement du chèque en confrontant ses fonctions relatives à la sécurité et a la fiabilité ,d' une autre part .

2-3-1 La centrale des risques

L'ancrage légal de la centrale des risques a été significativement renforcé par les dispositions légales de 2010. La banque d'Algérie, de son coté a renforce le dispositif opérationnel pour la

déclaration des crédits en intégrant les déclarations de crédit aux ménages (entrepreneurs individuels et particuliers) et ce pour ces cinq dernières années , en provision de la modernisation de la centrale des risques qui intégrera les données de crédit sur les entreprises et les ménages .En ce qui concerne la centrale actuelle , la réglementation régissant les déclarations de crédit a la centrale des risques a été renforcé (instruction n°07-05 du 11 aout 2005) faisant obligation aux banques et établissements financiers de déclarer à cette centrale les créances douteuses et litigieuses . Ce compartiment de la centrale des risques dit centrale négative est opérationnel depuis avril 2006 et permet aux adhérents, de la centrale de recueillir des informations a caractère qualitatif leur permettant d'améliorer l'appréciation, la gestion et la maitrise des risques de crédit.

Les actions initiées entre 2004-2009 ont concerné notamment l'implémentation d'un système de consultation a distance au niveau des banques et établissement financiers et a partir de l'année 2007 , la maturité du projet de création d'une nouvelle centrale des risques intégrant les crédits aux particuliers ; au cours de l'année 2008 , au terme de l'étude réalisée avec l'assistance technique de la banque mondiale , il a été décidé de mettre en place une nouvelle centrale globale de tous les crédits , sans limitation de seuil et permettant une centralisation mensuelle aux entreprises en particuliers.

Cette nouvelle centrale, projet en cours, comprendra le compartiment des crédits distribués aux agents économiques non financiers (entreprises et ménage) et le compartiment des crédits distribués mais non remboursés a l'échéance. Elle sera dotée de deux grands compartiments , l'un dédié aux entreprises et l'autre aux ménages et sera conforme aux standard internationaux en matière , elle permettra les consultations à distance par réseau web ,par les déclarants dans le cadre de leurs gestion du risque de crédit et par les emprunteurs , par leur agences bancaires domiciliataires ou les agences et succursales de la banque d'Algérie , au titre de leurs requêtes de vérification de l'exactitude des données portées a leurs débit ; elle intégrera la base de données gérée par la centrale actuelle et la base de donnée reconstituée sur les crédits aux ménages de façon a pouvoir ,des la mise en production de la nouvelle centrale retracer l'historique de crédit pour une grande partie d'emprunteurs et produire des rapports de crédit significatifs .

Le nouveau système de centralisation des risques en incitant les banques et établissements financiers a mettre en commun les informations qu'ils détiennent sur leurs débiteurs et a

concourir a un niveau élevé d'intégration de ces données avec l'autre source d'information au moyen d'un identifiant unique reconnu qui favorisera les bonnes pratiques bancaires et l'accès au crédit sain produisant des effets microéconomiques et macroéconomique positifs ;l'un des principaux objectifs est de mettre en place au service du système bancaire et de l'économie nationale un dispositif de gestion de risque de crédit qui lie performance ,transparence ,et traçabilité.

2-3-2 La centrale des impayés

L'organisation et le fonctionnement de la centrale des impayés sont régis par deux règlement de la banque d'Algérie, le premier (n°92-02 du 22 mars 1992) portant organisation et fonctionnement de la centrale des impayés et le second (n°08-01du 20 janvier 2008) relatif a la prévention et a la lutte contre l'émission de chèques sans provision.

Dans le cadre de la mise en œuvre de nouveau dispositif de centralisation des incidents de paiement sur chèque ,entré en vigueur à la faveur de la promulgation de la loi n° 05 – 02 du 06 février 2005 modifiant et complétant l'ordonnance n°75 – 59 septembre 1975 portant code de commerce et ,suite a la mise en œuvre du règlement n°08- 01 du 28 janvier 2008 modifie et complété par le règlement n°11- 07 du 19 octobre 2011 La banque d'Algérie a édicté le 9 mars 2011 l'instruction n°01-2011 relative au dispositif de prévention et de lutte contre l'émission de chèque sans provision .

Tableaux N^{0}08 le nombre de déclaration et interdiction de chéquier

Année	Nombre de déclaration	Montant en milliard DA	Nombre interdit de chéquier
2006	31059	21.3 Milliard DA	4458
2007	37861	20.3	5083
2008	38538	26.5	4710
2009	32643	27.9	5917
2010	37895		
2011	9375	38.2	9733
2012	9856	50.5	9579

Source : réalisé par nos soin a partir des données de la Banque d'Algérie.

Les changements introduit par ce texte réglementaire ont modifié en profondeur le dispositif antérieur tant en ce qui concerne. La procédure de mise en œuvre de l'interdiction de chéquier par les banques, le trésor et les services financiers d'Algérie poste que les mesures visant a protéger les bénéficiaires des chèques.

Ces nouvelles dispositions portent notamment sur :

- Les délais de régularisation de chèques impayés et l'introduction d'une pénalité libératrice.
- La durée de l'interdiction de chéquier est portée de deux a cinq ans
- Les conditions de recouvrement de la possibilité d'émettre des chèques par toute personne frappée d'interdiction de chéquier.
- La responsabilité de l'établissement déclarant (tirer) en cas de non respect des obligations légales et réglementaires lui incombant en matière de traitement des incidents de paiement de chèque.

Les incidents de paiement en 2006 enregistrent une diminution de plus de 28 % en nombre et prés de 25% en valeur par rapport au années a l'année 2005, en 2007 déclare une hausse de plus de 21,9% en nombre et en baisse de 4.7% en valeur par rapport aux années 2006, puis en 2008 sont en hausse de plus de 1.79% en nombre et 30.50% en valeur.

Par contre les incidents de paiement qui sont déclarés en 2009 sont en baisse de plus de 15% en nombre et en valeurs, en 2010 sont en hausse de plus de 16% en nombre et de plus de 28% en valeur et en 2011 sont en baisse de 2% en nombre et auprès de valeur de 16%.

Enfin, les incidents de paiement en 2012 enregistrent une augmentation de plus de 2% en nombre et de prés de 33% en valeur.

Au regard des données provenant du système de télé compensation des paiements de masse et des quelques données provenant des chambres de compensation, support papier en cours de fermeture en 2007 , les incidents de paiement sur chèques déclarés parles banques a la central des impayés pour l'absence ou l'insuffisance de provision ne représentent que 57.73% en nombre et 44 .9% en valeur , en 2008 ne représentent que 63.28% en nombre et 46.07%en valeur par contre en 2009 représente 56 .89 % en nombre et 41.58% en valeur puis en 2010 ne représente que 61.97%en nombre et 48.44% en valeur ,et en 2011 a 80 % de l'ensemble des chèques rejetés en compensation pour le même motif .

En effet les incidences des paiements enregistrées a la centrale des impayés l'afin de 2012 sont en augmentation de plus de 2%en nombre et de prés de 33% en valeur.

Conclusion

La modernisation de système bancaire sera renforcée par le développement du système de paiement. Ce volet très important et dont la défaillance pénalise le système bancaire en entier à bénéficier d'un projet de développement sous l'assistance technique et financière de la banque mondiale. Les insuffisances remarquées dans le système de paiement Algérien ne sont pas négligées en effet, elles se caractérisent par une faible performance relative à la faible utilisation des instruments de paiement scripturaux, et une faible bancarisation de l'économie, une lenteur dans le traitement non automatisé des opérations de recouvrement.

En ce qui concerne les incidents de paiement ,plusieurs insuffisances caractérisent la réglementation actuelle mise en place ,il s'agit d'une dispersion des dispositions à travers les différents textes ,en plus certaines dispositions sont défavorables aux victimes ,du manque dans la prévention contre l'émission des chèques sans provision ou provision insuffisant et des délais trop longs , dans le traitement des cas de chèques sans provision ou manque de provision par la justice .

Toutes ces lacunes et insuffisances dans le système de paiement actuel ont nécessite d'une modernisation de ce dernier pour le rendre plus performant et plus attractif pour les usagers. C'est pour cela que le projet de développement et de modernisation de l'infrastructure du système a tracé l'objectif de mise en place d'un réseau de télécommunication fiable et sécurisé et développement de système de paiement de masse.

Chapitre 04

Chapitre 04 : Analyse des facteurs du blocage des moyens de paiement au sein des banques de la ville de Bejaïa.

Les réformes monétaires et bancaires entamées depuis environ une quinzaine d'années et visant à adapter le système bancaire national au régime de marché sont pratiquement achevées.

Les réformes ambitionnant de moderniser l'outil bancaire Algérien sont aujourd'hui nécessaire , il est en effet , attendu de ces dernières la création et le déploiement de banques assisses dans le but d'un meilleur accueil de la clientèle l'introduction et le développement du marketing bancaire pour objectif de mettre sur le marché de nouveaux produit bancaires ,l'installation et la généralisation de distributeurs automatiques de billet (DAB) afin d'améliorer le service bancaire, l'intronisation de la carte bancaire pour faciliter les paiements et enfin l'accès au nouvelles technologies, informatiques et électroniques ayant pour finalité une meilleurs efficience bancaire . La bancarisation de l'économie comprise comme étant le degré plus au moins grand d'utilisation des moyens de paiements scripturaux par les agents économiques est aujourd'hui l'un des grands chantiers des réformes bancaires de seconde générations.

Section 01 : Méthodologie et présentation de l'enquête par questionnaire

Le développement des moyens de paiement sont des éléments très importants dans le cadre de ce travail. Pour cela. L'enquête par questionnaire semble un outil indispensable.

L'objectif étant de déterminer et de décrire l'adoption de moyen de paiement et d'analyser son intégration dans le système de paiement. et surtout d'essayer de comprendre l'influence qu'exerce les banques sur le développement de moyen de paiement en Algérie.

L'enquête nous semble être la technique la mieux adaptée pour trouver des réponses à nous questions, contraint par l'absence de données sur le sujet. L'objectif étant de déterminer et de décrire l'adoption des cartes bancaires et leur intégration comme moyen de paiement par les banques.

1-1) **Présentation générale de l'enquête**

Le choix de la méthode du questionnaire semble une station conforme et importante à notre étude.

En effet, le recueil de données par questionnaire est une méthode scientifique qui permet la collecte d'informations fiables et réelles.

Notre enquête est menée au niveau de certaines agences bancaires de la ville de béjaia.

Après la récupération des questionnaires, nous avons procédé au dépouillement manuel de l'enquête puis au traitement des données qui ont abouti aux différents résultats sous forme de tableaux qui seront présentés dans les prochains points.

Dans ce qui suit, nous exposerons d'abord la démarche et la méthodologie de l'enquête puis nous expliquerons comment le questionnaire a été élaboré

1-1-1) Condition de la réalisation de l'enquête

Nous avons élaboré un questionnaire qui a été diffusé au prés de toutes les agences bancaires de la ville de Bejaia, nous avons pu avoir des réponses au niveau de la majorité agences , reste à signaler que certaines questions que regroupe le questionnaire , n'ont pas eu de suites de la part des répondants pour des raisons diverses ,d'ordre secret professionnel ou d'ordre personnel .

Ce questionnaire regroupe Cinque parties. Chacune d'elles contient des questions fermées et des questions ouvertes car il est nécessaire d'utiliser les deux catégories de questions dans le but de collecter le maximum d'informations utiles pour notre étude.

Pour réaliser notre enquête, nous nous sommes déplacées auprès des agences de la ville de Bejaia figurant dans notre échantillon qui a duré un mois pour la récupération totale des questionnaires. Cela revient à plusieurs difficultés que nous avons rencontrées à savoir :

- une perte de temps énorme, lors de la remise et la récupération des questionnaires auprès des agences de la wilaya de Bejaïa ville. Il nous a fallu attendre plus de deux heurs pour être reçues par certains responsables, car la plupart des responsable dans cette période en été en congé ;

- Des difficultés de l'engagement des répondeurs, pour cela il nous a fallu beaucoup de temps pour seulement convaincre les responsables ;
- Le manque de coopération montré par les responsables des banques enquêtées.

Malgré toutes ces difficultés qui ont nécessité beaucoup d'énergie et de patience de notre part, nous nous ne sommes pas découragées pour la poursuite de notre enquête. Sinon certaines responsables de ces Agences se sont montrées plus coopératifs.

Notre échantillon d'enquête a porté sur seize (16) agences qui représentent la majorité des banques implantées dans la ville de Bejaia, les répondants à notre questionnaire représentent 87.50 % contre 12.50 % de nos réponses.

Comme l'illustre le tableau suivant, les deux banques qui n'ont pas pu rependre à notre questionnaire sont : la BEA pour des raisons de manque du temps et la NATIXI pour des raisons de secret professionnel

L'inconvénient de l'enquête par questionnaire est que cet dernière ne peut permettre de poser toute les questions que nous avons souhaités formuler il n'a pas été facile aux banquiers de répondre a un certain nombre de question malgré notre insistance. A cet effet, un certain nombre de questions posées dans le questionnaire n'ont pas eux de réponses.

Tableau N^{O} 02 : Présentation de l'échantillon de l'enquête

Agences	Les agences concernées par l'enquête	Les Agences qui ont rependues
BDL	Oui	Oui
CPA Agence hammadites	Oui	Oui
CPA 302	Oui	Oui
CPA Sidi Ahmed 157	Oui	Oui
TRUST	Oui	Oui
BADR	Oui	Oui
CNEP 209	Oui	Oui
BNP Paribas (Cité SOMACOB)	Oui	Oui
BNP Pariba EL DJAZAIR	Oui	Oui
BARAKA	Oui	Oui
SGA	Oui	Oui
AGB	Oui	Oui
BEA	Oui	Non
BNA	Oui	Oui
NATIXIS	Oui	Non
CNEP 208	Oui	Oui

Source : Réalisé par nos soins a partir des données des questionnaires

Sur les 55 questions que regroupe le questionnaire nous avons pu avoir des réponses à la majorité des questions, certain questions n'ont pas eu de suite alors on s'est focalisé sur les données recueillies pour répondre à la problématique.

Notre questionnaire a été distribué au niveau des agences où il est destiné aux plus hauts responsables des différents services. Nous avons eu aussi des entretiens d'environ de 10 à 15 minutes avec quelques responsables des agences. Ces entretiens vont aussi contribuer à l'aboutissement de notre travail et nous aideront dans l'interprétation des résultats.

Après la récupération des questionnaires, nous avons procédé au dépouillement manuel de l'enquête puis au traitement des données qui ont aboutis aux différents résultats sous forme de tableaux qui seront présentés dans les prochains points.

1-1-2 Présentation et contenu du questionnaire d'enquête

Notre enquête s'est réalisée par un questionnaire destiné aux Agences des banques de la wilaya de Bejaia ville, pour collecter le plus d'infirmations et recueillir un certain nombre de données qui nous serons utiles. Nous avons essayé de diviser le questionnaire en Cinque parties.

La première partie est intitulée «utilisation des cartes bancaires et de la monétique par la banque », elle se compose d'une série de vingt huit (28) questions, les questions 1, 2,3 et 4 nous renseignent sur le nombre titulaires des cartes bancaires et de type des cartes que utilisent les agences et sa fonctionnalité à l'étranger. Les questions de 5 à 13 portent la mise en œuvre de l'utilisation des cartes et le nombre totales des différentes cartes et le nombre des cartes qui sont fonctionnels et la part prise de différentes cartes dans l'ensembles des opérations enfin le nombre total des différentes cartes les questions 14 à 17 nous renseignent sur les moyens de paiement les plus utilisé auprès des agences ,le moyen des chèques émise par jour ,la part des chèques rejetés par le personnel et son délais d'encaissement, les questions 18,19,20 portent sur la disposition de DAB/GAB et la date de la mise en place , la part prise des DAB/GAB dans l'ensemble des opérations ,les questions 21,22 ,23 nous informent sur la distribution des TPE aux commerçants ,la procédure de distribution des cartes inter bancaires et le cout facturé aux clients lors de la demande de la carte et les questions 25 ,26, affiliation au réseau international MasterCard et visa ,le fonctionnement des cartes étrangères auprès des agences 27,28 nous renseignent sur le développement de la carte bancaire au niveau des agences et la mise en place de système de carte bancaire.

La deuxième partie, s'intitule «la politique marketing de la carte inter bancaire ». Elle regroupe sept (07) questions qui nous informent sur la généralisation de l'utilisation de la carte interbancaire et de la monétique en général la question 29 nous renseigne sur la compétitive du marché de la carte interbancaire en Algérie et à Bejaia , ainsi que l'estimation en pourcentage de la part du marché de la banque au niveau de la wilaya de Bejaïa la question30 et 31 porte sur l'estimation en pourcentage des cartes bancaire et la segmentation du marché de la carte interbancaire et question 32 porte sur l'élaboration de la politique de marketing spécifique aux carte interbancaire la question 33 nous renseigne des avantages de l'utilisation des cartes interbancaires et les question 34 et 35 portent sur une adoption d'une stratégie pour le développement des actions de paiement par carte a travers les TPE et les

actions futures pour le développement de la monétique et la culture du paiement par carte interbancaire .

La troisième partie, s'intitule «Les difficultés qui freinent le développement de la monétique », qui comporte Cinq questions dont la 36 ème nous informe sur la rencontre de la difficulté administrative et réglementaire pour la commercialisation des cartes interbancaire, et les questions 37, 38 portent sur la rencontre des difficultés pour commercialiser les cartes inter bancaire et ces mesure pour remédier à ces inconvénients. La question 39 s'intéresse aux difficultés qui freinent le développement de la monétique et les solutions adaptées pour remédier a ces difficultés.

La quatrième partie qui s'intitule « l'utilisation de l'internet au niveau de la banque » et qui comporte sur 10 questions dont Les questions 41,42, 43,44 et 45 et portent sur la date de la mise en en œuvre de la connexion sur le net et le type de ligne connecté par l'agence et les objectifs de création le site internet et les raison d'utilisation de l'internet. Les questions 46, 47,48 et 49 nous informent sur les formations suivies par les employés pour l'utilisation de l'internet , le degré de l'utilisation de l'internet par le personnel et des obstacles de développement de l'activité sur le net et les services en ligne que pratique l'Agence sur le net

Enfin la cinquième partie qui s'intitule « Automatisation de moyen de paiement de la banque » qui comporte six question ;La 50ème question nous informe sur l'automatisation des instruments de paiement et les questions 51 , 52 et 53 portent sur le projet de la diminution du cout de la gestion du chèque et de l'automatisation de chèque et les moyens de réalisation de l'automatisation les questions 54et 55 portent sur le processus d'automatisation pour le chèque et d'automatisation de l'utilisation des effets

SECTION 2 : ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS DU QUESTIONNAIRE

Après avoir présenté les conditions générales dans lesquelles s'est déroulée notre analyse de terrain, nous allons procéder dans cette seconde section au traitement et à l'analyse des résultats de notre questionnaire.

Pour une saisie des résultats, nous avons opté pour plusieurs outils qui nous semblent importants, ceci dit, nous procéderons à des traitements des questions fermées à la reprise et à

l'analyse des questions ouvertes. Elle a été aussi enrichie par des entretiens que nous avons eu avec quelques responsables. Il est à noter par ailleurs, que nous avons procédé au dépouillement manuel du questionnaire

2-1) Utilisation des cartes bancaires et de la monétique par la banque :

Notre enquête nous a permet de recenser le degré d'utilisation de la carte interbancaire auprès des agences bancaires de la ville de Bejaïa ainsi que l'état de la monétique de celle-ci.

Pour la réalisation de cela nous avons procédé à une série de questions relatives aux types de cartes émise ainsi que leur fonction, et le nombre d'agence équipé de distributeur/guichet automatique de billet

Tableau 3 : Utilisation de la monnaie électronique

Variables	**Fréquences**	%
Emission de cartes bancaires : • Oui • Non	 14 0	 100 0
quels types de cartes utilisez-vous : • Cartes de retrait • Cartes de paiement • Cartes de crédit	 14 9 1	 100 64,28 7,14
Est-ce-que vos cartes sont fonctionnelles à l'étranger : • Oui • Non	 4 10	 28,58 71,42
Disposez-vous d'un distributeur automatique de billes (DAB) : • Oui • Non	 13 1	 92,85 7,15
Disposez-vous d'un Guichet automatique de billet : • Oui • Non	 5 9	 35,72 64,28

Distribuez-vous des Terminaux de Paiement Electronique aux commerçants : • Oui • Non	 8 6	 57,14 42,86
La procédure de distribution des cartes interbancaire s'effectuent par : • Une demande de la part de vos clients • Une proposition de la banque	 4 10	 28,57 71,43
Est-ce que les retraits sont conditionnés en fonction de salaires : • Oui • Non	 11 3	 78,58 21,42
Est-ce que les cartes étrangères sont fonctionnelles auprès de votre banque : • Oui • Non	 10 4	 71,43 28,57
La carte bancaire pour votre banque a connu un développement : • Fort • Moyen • Faible	 4 5 5	 28,58 35,71 35,71
Pensez-vous qua la mise en place de système de carte bancaire pourrait vous créer un avantage compétitif : • Oui • Non	 14 0	 100 0
Est-ce le marché de la carte interbancaire est compétitif en Algérie : • Oui • Non A Bejaïa : • Oui • Non	 10 4 10 4	 72,43 28,57 72,43 28,57

Source : Notre enquête, 2014

D'après le tableau 1 et afin de savoir si les agence émis des cartes bancaires, nous remarquons que l'ensemble des interrogés nous ont rependu par « oui » c'est-à-dire que 100% des agences émettent des cartes bancaires et on a constaté que la totalité de ces agences émettent des cartes qui sont utilisées pour le retrait dont78, 58% sont conditionnés en fonction de salaire. Alors que 9/14 émettent des cartes de paiement et pour ce qui concerne La carte de crédit elle est peu utilisées avec 7,14% l'unique agence qui l'utilise est la CNEP 208.

En ce qui concerne le taux de fonctionnalité de ces carte a l'étranger il est de 28,57% seulement contre 71,43% des banques dont les cartes étrangère sont fonctionnelles auprès de leur agences ce qui permet de dire que les dirigeants de banque n'ont pas fait suffisamment d'efforts pour développer ce type d'opération, alors que 100% pensent que la mise en place de système de carte bancaire pourrait créer un avantage compétitif .

Enfin l'analyse de l'utilisation de la monétique auprès des agences bancaires de la ville de Bejaïa noua a amené à demander à nos répondants comment considèrent-ils le marché de la carte interbancaire en terme de compétitivité, et environ 10/14 banques croient que le marché de la carte interbancaire est compétitif en Algérie et à Bejaïa.

Graphe N ^{0} 1 : Le degré de développement de la carte bancaire dans la ville de Bejaïa

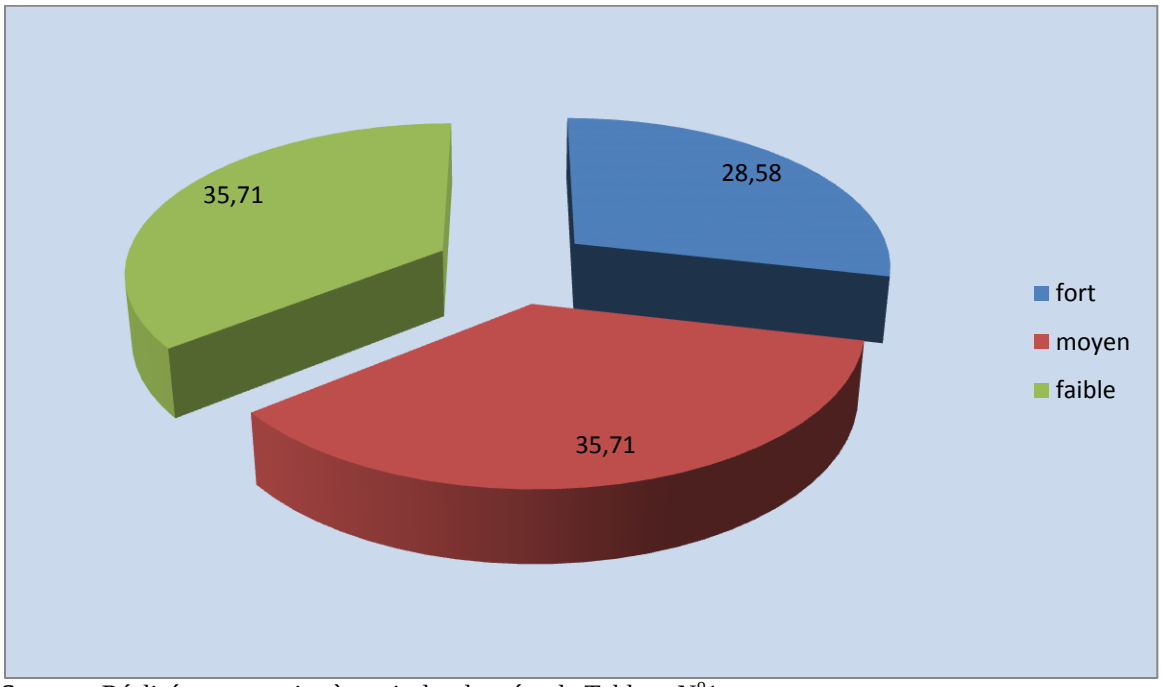

Source : Réalisé par nos soins à partir des données du Tableau N°1

D'après le graphe, 28,58% des agences bancaires affirment que le degré de développement de la carte bancaire est fort et les 71,42% qui restent sont réparties équitablement entre ceux qui croient qu'il est moyen et ceux qui pensent qu'il est faible.

Tableau N° 4: Date de la mise en œuvre de l'utilisation des cartes CIB par les banques de la ville de Bejaia

Banque	Cartes de retrait	Cartes de paiement	Cartes de crédit	Autres
BADR	1998	2005	/	/
CPA(Hammadites)	1988	2004	/	/
CPA(302)	1985	/	/	VISA : 1989
AGB	2009	2009	/	/
BNP Paribas(Eldjazair)	2005	2009	/	VISA : 2014
TRUST	2013	2013	/	/
CPA(157)	2008	2008	/	/
SGA	2006	2006	/	/
CNEP(209)	2013	/	2006	/
BNP Paribas (cité Soma cob)	2007	2007	/	/
BNA	2009	/	/	/
BDL	2005	/	/	/

Source : Réaliser par nous même à partir des donner de l'enquête

D'après le **tableau N°2** on remarque que les banques implantées dans la ville de Bejaia ont introduis la monétique dans leurs différentes transactions interbancaires. En1985, à cette date la **CPA (302)** était la première banque à avoir mis des cartes de retraits en circulation qui se sont élargies à d'autre banques, et ce n'est qu'a partir de 2004 que fut l'émission de cartes de paiement par la **CPA**(Hammadites), et d'après les données du tableau nous remarquons que seule la **CNE**P a déployé l'émission de cartes de crédit.

Et concernant la carte VISA elle n'est pas encore généralisée car seul la **CPA(302)** et **BNP** Paribas ont pu émettre ce type de cartes en1989 et 2014 respectivement.

Tableau N^{O} 5: Le nombre total des cartes émises par les banques

Banque	Cartes de retrait	Cartes de paiements	Cartes de crédit	Autres	Totale
CPA (hammadites)	1425	1054	/		2489
CNEP(209)	91	/	113	/	204
BNA	3000	/	/	/	3000
TRUST	300	300	/	/	600
AGB	1000	1200	/	/	2200
CPA(302)	1267	/	/	VISA: 103	1370
BADR	6781	2776	/	/	9557
BDL	1000	800	/	/	1800
Total	13597	6130	113	103	21313

SOURCE: Réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête

Le Tableau N^{O} 3, nous montre la prédominance des cartes de retrait sur le marché des cartes interbancaires avec 13597cartes, cela revient à la disponibilité des DAB tendit que plus de 90% des enquêtées disposent des DAB par rapport aux autres canaux d'acceptation des cartes, qui sont moins nombreux ou parfois inexistant comme les terminaux de paiement automatique ce qui induit l'insuffisance des cartes de paiement et la rareté des cartes VISA

2-2) la politique marketing adoptée par les banques :

Afin de connaitre le degré de l'utilisation des outils marketing dans la transmission de l'information et la distribution des produits bancaires au niveau des agences de la ville de Bejaïa, on a établit quelque questions sur le sujet :

Tableau 6: La politique marketing de la carte interbancaire :

Avez-vous élaborés une politique marketing spécifique aux cartes interbancaire : • Oui • Non	8 6	57,14 42,86
Présentez-vous des avantages pour encourager l'utilisation des cartes interbancaires : • Oui • Non	14 0	100 0
Avez-vous adopté une stratégie pour le développement des actions de paiement par carte à travers les TPE : • Oui • Non	6 8	42,86 57,14
Projeter-vous des actions futures pour le développement de la monétique en particulier la culture de paiement par carte interbancaire : • Oui • Non	8 6	57,14 42,86

Source : Notre enquête 2014

D'après le tableau N2 : nous avons constaté que plus de la moitié des agences ont élaboré une politique marketing spécifique aux cartes interbancaires avec un taux de 57,14% contre 42,86% des agences qui ont répondu négativement toute en affirmant que ce sont des études qui se font au niveau de la direction générale de la banque.

Quant au recour des agences qui présentent des avantages à leurs clients pour encourager l'utilisation des cartes interbancaires est de 100% des agences.

Relativement à la question concernant la stratégie pour le développement des actions de paiement par carte à travers les TPE, l'analyse des résultats fait ressortir que 42,86% des agences ont répondu positivement.

Par rapport aux efforts fournis pour développer la culture de paiement par carte interbancaire on remarque que 57,14 des interrogés projettent pour des actions futures pour son développement de cela.

Concernant les stratégies et les avantages que les agences proposent pour la généralisation des cartes bancaires et d'après les résultats de notre enquête nous citons :

La sensibilisation du public quant aux avantages de la carte CIB, dont la sécurité et la gratuité des opérations de retrait, ainsi que la disponibilité des fonds 7/7, le cas de la BNP Paris bas et de la CPA.

Enfin, les cartes bancaires permet au client la rapidité des opérations qui peuvent être réalisées auprès de toute les banques confrères (la CNEP 209) ce qui permet d'éviter les encombrements aux guichets et la manipulation des espèces.

2-3) Les obstacles au développement de la monétique

Afin de savoir quels sont les facteurs ennuyant pour le développement de la monétique on a posé deux questions. En demandant les difficultés qui sont à l'origine de la commercialisation des cartes bancaires et celles qui sont relatives aux difficultés avec les clients.

TableauN^{O}0 7: Les difficultés qui freinent le développement de la monétique

Avez-vous rencontré des difficultés administratives et règlementaires pour la commercialisation des cartes interbancaires :		
• Oui	3	21,43
• Non	11	78,57
Avez-vous rencontré des difficultés pour commercialiser les cartes interbancaires lors de leurs initiations avec les clients :		
• Oui	7	50
• Non	7	50
Si oui, pour quels prétextes :		
• Manque de confiance et de culture de paiement ou de retrait par carte	6	85,72
• Manque de sensibilisation et de la communication	1	14,28

Source : Notre enquête 2014

Sur les 14agences qui ont répondu au questionnaire, 78,57% d'entres elles affirment qu'elles n'ont pas rencontré des difficultés administratives et règlementaires pour la commercialisation des cartes interbancaires contre 21,43% seulement qui déclarent le contraire.

Par ailleurs ,pour la deuxième question on a obtenu un pourcentage homogène entre les agences qui disent qu'elles ont rencontré des difficultés pour commercialiser les cartes interbancaires lors de leurs initiations avec les clients, alors que les 50% qui restes déclare ne pas étaient confrontés à ce genre d'obstacles.

Afin de mieux cerner ce sujet, on a demandé de connaitre le genre d'obstacles que ces agences ont connu avec les clients et on a constaté que la majorité des difficultés résident dans le manque de confiance et de la culture de paiement et de retrait par carte bancaire avec un pourcentage de 85,72%, par contre les 14,28% restante affirment que ces obstacles sont dues au manque de sensibilisation et de la communication.

Et on a demandé aux agences de nous donner plus d'informations sur ce qui freine le développement de la monétique en Algérie en générale et à la ville de Bejaïa en particulier et elles étaient presque toutes d'accord sur les points suivants :

- Le manque d'adhésion du publique,
- L'analphabétisme relatif,
- La méfiance de nouveaux produits et le manque de transparence,
- La résistance aux changements chez beaucoup de gens,
- Raison logistique et les contraintes dans la télécommunication,
- Enfin, l'aspect juridique : la signature électronique (code) n'a pas encore son assise.

2-4) L'informatisation des agences bancaires

D'après G. CAUDAMINE et J.MONTIER (1988) « Dans la banque l'informatique doit mettre la machine au service des collaborateurs, afin de simplifier, mais aussi d'améliorer, la qualité et la productivité de leur travail. Elle agira en collectant, en traitant et en stockant des volumes d'informations considérables au travers de techniques répétitives »[1].

[1] -G .CAUDAMINE et J .MONTIER(1998), op. cit .P 586.

Tableau N°08 : L'utilisation de l'internet au niveau de la banque :

Votre banque dispose-telle : • D'une adresse e-mail • D'un site internet • D'un serveur internet	 12 13 4	 85,72 92,85 28,58
Quels sont les objectifs de la création de votre site internet : • Présentation de la banque • Exposition des services à fournir • Publicité et promotion de nouveau produit	 13 12 12	 92,85 85,72 85,72

Source : Notre enquête 2014

Les réponses recueillies auprès des agences sur l'utilisation de l'internet par la banque nous permet de dire que la disposition d'un adresse e-mail par les agences est arrivé à : 85,72% des agences, est la même chose pour la disposition d'un site internet on a obtenu un pourcentage très élève avec 92,85%, et pour ceux qui dispose d'un serveur internet on a eu 28,58% seulement.

Et en ce qui concerne les objectifs de la création de leurs sites internet les pourcentages étaient homogènes avec 92,85% pour la présentation de la banque et 85,72% pour l'exposition des services à fournir et enfin 85,72% pour la publicité et la promotion de produit.

2-5) Automatisation des moyens de paiement de la banque

Concernant l'utilisation des moyens de paiement nous avons posé aux dirigeants de la banque des questions se rapportant, à l'utilisation du chèque et aussi à son automatisation

Tableau N^{O} 09 : Automatisation des moyens de paiement de la banque :

Quelle est la moyenne des chèques émis par jour :		
• Moins de 100 chèques	5	35,72
• De 100 a 300 chèques	6	42,85
• De 300 a 500 chèques	3	21,43
• Plus de 500 chèques	0	0
Quelle est la part des chèques rejetés par le personnel de la banque :		
• Moins de 2 %	12	85,71
• De 2 à 5 %	2	14,29
• De 5 à 10 %	0	0
• Plus de 10 %	0	0
Projetez-vous la diminution du cout de la gestion du chèque :		
• Oui	9	64,29
• Non	5	35,72
Projetez-vous l'automatisation du chèque :		
• Oui	5	35,72
• Non	9	64,29
Avez-vous mis en œuvre un processus d'automatisation de l'utilisation des effets :		
• Oui	6	42,85
• Non	8	57,15

Source : notre enquête 2014

Afin de savoir le degré d'utilisation de chèque on a posé la question sur la moyenne des chèques émis par jour et d'après les réponses on a constaté que 35,72 des agence dit qu'elles émettent moins de 100 chèques par jour, et environ 42,85 des agences affirment qu'elle émirent de 100 à 300 chèques par jour, et enfin pour ce qui disent que la moyenne des chèque

émis par jour est de 300 à 500 chèques on a obtenu un pourcentage moins élevé qui est de 21,34 des agences par contre il n'a aucune banque qui émis plus de 500 chèques par jour et se graphe va mieux illustrer cela .

Graphe 2 : la moyenne des chèques émis par jour

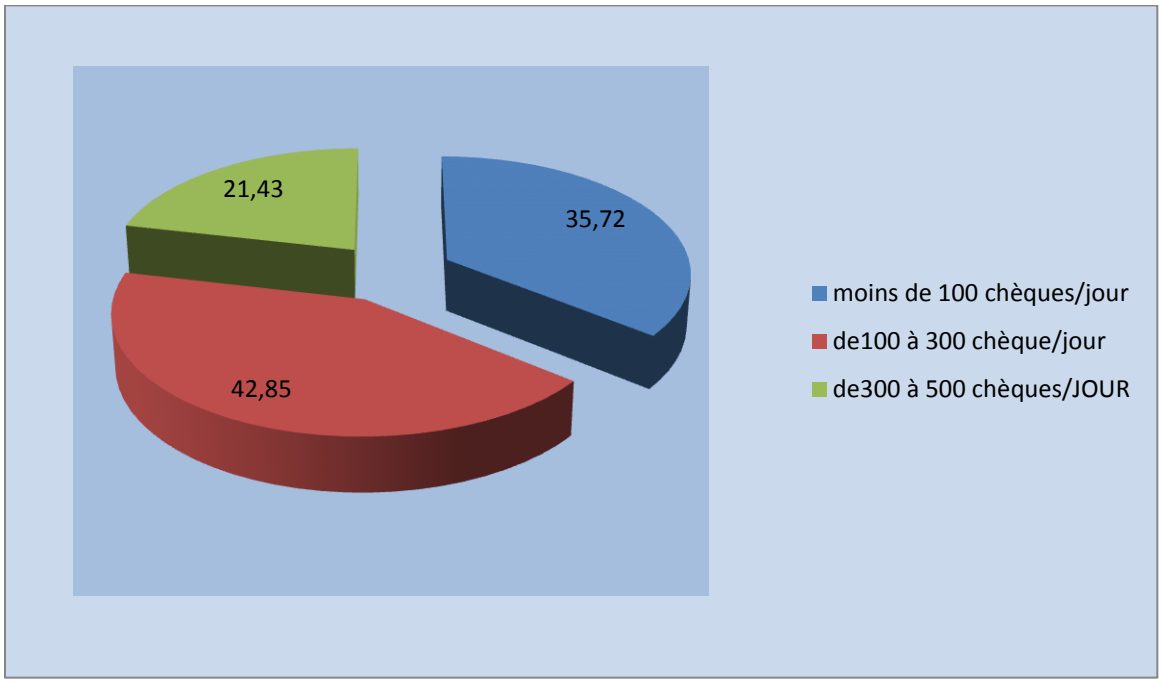

Source : Réalisé par nos soins à partir des données du tableau N5

A propos de la moyenne des chèques rejetés par jour la majorité des agences avec 85,71% des interrogés nous ont affirmé qu'ils sont moins de 2% par jour, contre un pourcentage de 14,29% pour ceux qui rejettent de 2% à 5% de chèque/jour.

Pour ceux qui projetant la diminution des couts de la gestion du chèque, 64,29% ont répondu par oui, et par rapport à l'automatisation du chèque 64,29% des réponses des agences étaient négatives, contre 35,72% des agences.

Par rapport à la mise en œuvre d'un processus d'automatisation de l'utilisation des effets on a obtenu 42,85% des agences qui ont répandu par oui contre la majorité des agences qui ne projettent pas l'automatisation des effets.

Section 03 : Modernisation des moyens du paiement : Le système du paiement Algérien n'a connu d'évolution satisfaisante et constitue jusqu'à l'heure, un véritable frein au développement de la monétique et ce, malgré le développement de la règlementation en la matière durant ces dernière années

3-1) Les facteurs qui causent le blocage du développement des moyens de paiement:

Les principales difficultés du système du paiement Algérien sont dues à des raisons multiples : Administratives, socioculturelles et autres.

Selon notre enquête les difficultés administratives ne représentent pas un grand facteur du blocage de développement des moyens de paiement vu que le pourcentage obtenu est de 21,43% agences qui ont confirmé d'avoir ce genre de problèmes.

Concernant les raisons les plus citées, on trouve le manque de culture de paiement ou de retrait par carte interbancaire avec50% (Tableau N07) en plus du manque de la confiance qui occupe la première place avec 85,72% et sans oublier le manque de sensibilisation et de la communication de la part des banques sur l'utilisation ou bien le but d'utilisation des cartes.

Le niveau bas du revenu de certain client, qui induit la faible utilisation de la carte interbancaire.

Manque de TPE installés chez les commerçants et la confiance excessive pour la liquidité qui est considérée comme étant le seul garant aux particuliers de ne pas avoir de problème lors des règlements parce que la monétique pour eux n'offre pas une garantie.

Les pannes répétitives des DAB qui relève du manque d'entretien, ainsi que leur sous alimentations en billets de banque.

Le non développement des réseaux intra bancaire et interbancaire.

La faible qualification de personnel, notamment dans le domaine informatique.

Raison juridique dont la signature électronique (code) n'a pas encore son assise.

Absence des marchés télé-compensés en exception de la CPA qui est la seul agence qui possède un marché télé-compensé.

La rareté de la matière avec la quelle on construit les cartes magnétiques.

Le développement du secteur informel qui accentue la faible bancarisation car il est draineur d'une grande partie des mouvements de capitaux qui, par ce fait, circulent en dehors du circuit bancaire.

3-2) Approche de solution et recommandation proposées

La question de la monétique en Algérie est liée essentiellement au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, à la progression des réformes du secteur bancaire et financier et à l'évolution des mentalités au sein de la société, dans ce qui suit nous avons présenté une synthèse générale des solutions proposées:

La généralisation des GAB et DAB et la réparation des pannes qui arrivent à ces derniers pour encourager la clientèle à les utiliser d'avantage.

Il est essentiel d'encourager le paiement électronique en simplifiant l'accès à ce produit par l'implantation des TPE en augmentant la qualité du service, en le rendant disponible et sécurisé, il est nécessaire aussi de renforcer les compétences humaines afin d'obtenir un environnement de confiance apte à développer la monétique en Algérien.

Pour éliminer la circulation de l'argent en dehors des circuits officiels à cause de l'activité informelle, l'Etat doit mettre en place des instruments organisationnels et règlementaires pour le développement de la monétique et du commerce électronique.

Une politique de marketing soutenu, qui accentue l'effort de communications et instaure une véritable culture monétique à travers des séminaires et des formations, pour permettre, d'actualiser les connaissances acquises et de s'informer des nouvelles technologies en matière de monétique.

La gratuité totale sur l'utilisation et sur les transactions, pour encourager les opérations de retrait et de paiement.

Pour attirer la confiance des porteurs de cartes, il est essentiel de renouveler les cartes perdues ou volées très rapidement.

En conclusion, il faudra viser la facilité et la simplicité dans l'utilisation des cartes, pour convaincre les gens et lutter contre la culture du cash afin de maintenir le projet de la monétique.

CONCLUSION

La modernisation du système de paiement Algérien est lancée en 2005 dans le but de sécuriser les échanges et luter contre les chèques sans provision, puis en 2006 par le démarrage effectif du système de règlement de grand montant géré en temps réel par la banque centrale et le système de télé compensation pour les échanges scripturaux de masse, mais ce n'est pas suffisant de modernisé le système bancaire en basant sur les nouvelles technologies seulement mais il faut préparer l'environnement bien avant, dont l'environnement socioculturel qui s'articule essentiellement sur le développement de la culture de paiement par carte interbancaire et ca ne peut être réaliser que à l'aide d'une politique marketing accompagner par une forte sensibilisation en la matière.

Nous avons constaté à travers l'enquête réalisée sur le développement des moyens de paiement en Algérie et plus spécialement dans la ville de Bejaia que l'Algérie soufre d'un retard considérable en ce qui concerne la normalisation des moyens de paiement.

Conclusion Générale

Conclusion générale

L'accélération des mouvements de capitaux et la mondialisation consécutive aux innovations technologiques notamment dans le domaine de l'information et des télécommunications requiert des systèmes de paiement et de règlement modernes et efficaces pour sécuriser et développer le transfert des flux financiers.

C'est dans ce contexte que des projets de modernisation et de développement des systèmes et moyens de paiement ont été lancé en Algérie, Ces projets induisent pour les banques un certain nombre de modification de leurs activités, dont le but est d'améliorer leurs prestations de services et améliorer d'avantage les relations avec son environnement immédiat

Aujourd'hui, même si la monétique se développe, il reste que les banques algériennes accusent un retard considérable en matière d'utilisation des nouvelles technologies ainsi que la couverture du territoire national en matière des nouveaux moyens bancaires notamment les DAB et les TPE.

Cependant, le fait que les banques algériennes ne font pas de la relation client, dans leurs pratiques quotidiennes, laisse ce dernier méfiant par rapport aux prestations bancaires. Elles sont, souvent, considérées comme de simples caisses de dépôts.

Le développement de la monétique dépendra sûrement des capacités organisationnelles et les capacités de gestion des banques, de leurs efforts pour encourager et attirer des clients, ainsi que l'introduction de nouvelles technologies.

En testant la première hypothèse à partir de projet de l'enquête nous avons conclu les recommandations suivantes:

L'installation des DAB, dans les gares, ports, aéroports et université pour permettre aux enseignants et aux étudiants d'utiliser les cartes bancaires au lieur de retirer par chèque, dans la mesure où ces étudiants représentent des futurs clients potentiels pour la banque

- Une actualisation de la réglementation et des lois qui régissent la monétique, est primordiale pour mettre en confiance les utilisateurs et trouver des solutions aux problèmes et litiges entre la banque et ses clients.

- Renforcer les directions de marketing des banques pour faire un travail de sensibilisation afin de présenter les produits bancaires et leurs promotions.

- Lancer des formations aux profits des banquiers dans le domaine de nouvelles technologies de l'information et des télécommunications

- Proposer des avantages fiscaux pour les commerçants qui utilisent les TPE comme moyen de paiement.

-Pour le E-Commerce, le potentiel en Algérie existe ; cependant, aucun moyen n'est mis en œuvre à ce jour. Le commerce en ligne est toujours en phase de projet, alors il y

a lieu de régler la situation de l'internet en Algérie, Couvrir les besoins informatiques, améliorer et moderniser le système bancaire et établir un plan de communication à long terme.
En testant la deuxième hypothèse à partir de projet de notre enquête on a déduit les résultats suivant:

-L'Algérie est en retard en matière de paiement électronique, pour des raisons d'ordre culturel et structurel , Dans leurs transactions quotidiennes , les gens ne font confiance qu'aux liquidités , les banques devraient mener une compagne de vulgarisation à large échelle sur l'usage des nouveaux produits bancaires d'autant plus que la qualité des billets de banque en circulation ne cesse de se dégrader, alors les banques Algériennes sont pointées du doigt dans le retard de l'émergence du paiement électronique.

-En Algérie, l'informel dispose encore de beaux jours devant lui, et qu'il n'est pas prêt de collaborer à la mise en place d'un système monétique fiable qui ira nécessairement à l'encontre de ses intérêts.
Reste à dire que l'Etat et les banques ont une part importante dans le développement de la monétique. Mais la responsabilité des commerçents, des intervenants et des porteurs, ne doit pas être négligée.

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

1. BATISTEVENET « Les approches théoriques de la libération financière », Octobre 2004.
2. BELIE, « L'intégration des opérations hors bilan des banques : un nouveau cadre d'analyse ». l'actualité économique, vol. 71, N1, 1995.
3. BENROMDHANE et RHAJHI « Les banques commerciales Tunisienne face à la désintermédiation »,euro-mediterranean economic and finance review, vol1,N3, 2006.
4. BERNET_ROLLANDE.L, L, « Principe de technique bancaire », DUNUD, Paris,2001.
5. BOULEY FRANÇOIS , « Moyen de paiement et monétique » , Ed,EYROLLES, Paris, 1990.
6. BROLLANDE .L , « Principe de technique bancaire »,Dunod, paris, 2001.
7. MISHKIN FREDERIC « monnaie, banque et marchés financières »,8éme édition, Paris, 1990.
8. MONNIER PHILIPE « Les techniques bancaires », DUNOD, Paris, 2008.
9. PIEDELVIERE.S, « Instrument de crédit et de paiement », Dalloz, Paris, 1991.
10. PLION DOMINIQUE « La monnaie et ses mécanismes, la découverte, Paris, 2001.
11. PLION ,D « la monnaie et ses mécanismes, la découverte, Paris 2003.
12. RAMBUREDOMINIQUE « Les systèmes de paiement » Dunod, Paris, 2001.
13. RAMBURE DOMINIQUE « Les systèmes de paiement, economica, Paris 2005.
14. YUNLI_CHUN : « Nouveaux instruments de paiement : analyse du point de vue de la banque centrale ».Cahier d'étude de la banque centrale de Luxembourg (BCL),novembre 2003.

Texte réglementaires

Lois

1. La loi sur la monnaie et du crédit 1986 et 1988 et du 14/04/1990

Instructions

1. Instruction n°71-92 du 24 novembre 1992 fixant les dispositions d'application du règlement n°92-03 du 22 mars 1992 relatif à la lutte contre l'émission des chèques sans provision.

2. Instruction n°47-93 du 18 juillet 1993 modifiant et complétant l'instruction n°47-93 du 24 novembre 1992.

3. Instruction n°63-94 du 28 septembre 1994, portant normalisation du virement et de versement bancaire.

4. Instruction n°64-94 du 28 septembre 1994 portant identification bancaire.

5. Instruction n°64-94 du 28 septembre 1994, portant normalisation de la carte bancaire.

6. Instruction n°05-95 du 25 janvier 1995, portant normalisation du chèque.

Règlements

1. Règlement n°92-03 du 22 mars 1992 relatif à la lutte contre l'émission du chèque sans provision.

Thèses et mémoires

1. BENHASSENA.A, « l'impact de la libéralisation financière sur l'intermédiation bancaire », mémoire de fin d'étude, Tunis, 2006.

2. LALALI RACHID, « Contribution à l'étude de la bancarisation et de la collecte des ressource en Algérie. Cas des banques de la wilaya de Bejaia », mémoire de magister en sciences économiques, université de Bejaia 2003.

3. MOUZAOUI NASSIMA « Etude de l'intermédiation financiers en Algérie », mémoire de magister en sciences économiques, université de Bejaïa 2002.

Annexes

Université A.MIRA. Bejaïa.

Faculté des sciences économiques des sciences de Gestion et des sciences Commerciales.

Département des sciences économiques.

Questionnaire auprès des agences bancaires de la ville de Bejaïa.

Dans le cadre de l'élaboration d'un mémoire de master II es de science économique portant sur le thème : **« Analyse sur les facteurs de blocage de la généralisation des nouveaux moyens de paiement dans le paysage bancaire Algérien »,** nous conduisons présentement un travail de terrain à travers un questionnaire auprès des agences bancaire de la ville de Bejaïa.

C'est pourquoi nous vous invitons à répondre à ce questionnaire, car votre participation nous parait très importante en tant que professionnel de la fonction, dans l'élaboration de ce travail. Comme nous tenons à vous rassurer que les renseignements que vous donnerez seront traités dans la plus grande discrétion et ne seront utilisés qu'à des fins de la recherche scientifique.

Comptant sur votre aimable collaboration, nous vous prions d'agréer, monsieur le directeur nos salutations les plus sincères.

Identification de la banque :

Dénomination :

……
……..

Adresse :

……
……

Qualité du répandant :

Responsable ☐

Autre ☐

Veuillez préciser :……

A-Utilisation des cartes bancaires et de la monétique par la banque :

1-Est – ce – que votre agence émet des cartes bancaires ?

Oui ☐

Non ☐

Si oui de quel cartes s'agit il ?

Carte de débit ☐

Carte de crédit ☐

Les deux ☐

2 -Quel est le nombre de titulaires de carte bancaire ?

Carte de débits ☐

Cartes de crédits ☐

3-Quels types de carte utilisez-vous ?

- Cartes de retrait oui ☐ non ☐ en projet ☐
- Cartes de paiement oui ☐ non ☐ en projet ☐
- Carte de crédit oui ☐ non ☐ en projet ☐

Autres (veuillez précisez) :

……

……
……
……
……
……
……
……
……..

4- Est –ce que vos cartes sont fonctionnelles à l'étranger ?

- Carte de retrait oui ☐ non ☐ en projet ☐
- Carte de paiement oui ☐ non ☐ en projet ☐
- Cartes de crédit oui ☐ non ☐ en projet ☐

Autres (veuillez préciser) :

……
……
……
……
……
……
……
……
……

5-Depuis quand avez –vous mis en ouvre l'utilisation des cartes (à préciser la date exacte) ?

Cartes de retrait :

……
……

Cartes de paiement :

……
……

Carte de crédit :

……
……

Autres (veuillez préciser) :

……
……

6-Quelle est le nombre total de vos différents cartes ?

……
……..

Cartes de retrait :

……
…….

Carte de paiement :

……
……

Carte de crédit :

……
…….

Autres (veuillez – préciser) :

……
……
……
……
……
……..

7-Quel est le nombre total de vos différences cartes qui sont fonctionnelle ?

……
……
……

Carte de retrait :

……
……

Cartes de paiement :

……
……..

Carte de crédit :

……
……...

Autres (veuillez préciser) :

……
……
…….

8- Quelle est la part prise de ces différentes cartes dans l'ensemble de vos opérations ?

- En % de la totalité des transactions :

……
……

- Nombre de transaction :

……
……

- Chiffre d'affaire en DA :

……
……..

9-Quelle est la part prise des cartes de retrait dans l'ensemble de vos opération s ?

En % de totalité des transactions :

……
……

Nombre de transaction :

……
…….

Chiffre d'affaire en DA :

……
……..

10-Quelle est la part prise de la carte de paiement dans l'ensemble de vos opérations ?

En % de la totalité des transactions :

……
……...

Nombre de transaction :

……
……...

Chiffre d’affaire en DA :

……
……

11-Quelle est la part prise de la carte de crédit dans l’ensemble de vos opérations ?

En %de la totalité des transactions :

……
……

Nombre de transaction s :

……
……

Chiffre d’affaire en DA :

……
……

12- Quelle est la part prise des autres cartes dans l’ensemble de vos opérations ?

En % de la totalité des transactions :

……
……

Nombre de transaction s :

……
……...

Chiffre d’affaire en DA :

……
……..

13-Quel le nombre total de porteurs de vos différents cartes ?

……
……

Carte de retrait :

……
……

Carte de paiement :

……
…….

Carte de crédit :……

……
……...

Autres (veuillez- préciser) :……..

……
…….

14-Quels sont les moyens de paiement les plus utilisés auprès de la banque par degré d'importance :

Chèque

Virement

Effet de commerce

Carte bancaire

15-Quel est la moyenne des chèques émis par jours :

Moins de 100 Chèques

De 100 à 300 Chèques

De 300 à 500 Chèques

Plus de 500 Chèques

16-Dans cette moyenne, quelle est la part des chèques rejetés par le personnel de la banque ?

Moins de 2%

De 2 à5%

De 5 à 10%

Plus de 10 %

17-Comment qualifiez-vous les délais d'encaissement des chèques auprès de l'agence ?

18-Disposez vous des distributeurs / Guiches automatiques de billes (DAB/GAB) ?

- DAB : oui ☐ non ☐ si oui indiqué le nombre:……..
- GAB : oui ☐ non ☐ si oui indiqué le nombre :…….

Préciser la date de leur mise en place :

DAB :…….

GAB :……

19-Quelle est la part prise des GAB dans l'ensemble de vos opérations ?

- En % de la totalité des transactions :……

……
……..

- Nombre de transaction :……

……
……..

- Chiffre d'affaires en DA :……

……..

……

20- quelle est la part prise des DAB dans l'ensemble de vos opérations ?

- En %de la totalité des transaction :……

……
……...

- Nombre de transaction :……

……
……..

- Chiffre d'affaire en DA :……

……
……

21-Distribuez –vous des terminaux de paiement Electronique aux commerçants ?

- Oui ☐
- Non ☐
- Si oui, indiqué le nombre : …….

- Préciser la date de leurs mises en places :……

22-La procédure de distribution des cartes inter bancaire s'effectuent par :

- Une demande de la part de vos clients ☐
- Une proposition de la banque ☐

23- Quel est le cout facturé aux clients lors de la demande de la carte ?

……
…….

24-Est ce que les retraits sont conditionnés en fonction de salaire ?

- Oui ☐
- Non ☐
- Si, oui veuillez préciser ……

……
……
……

25-Est-ce que vous êtes affiliés au réseau international Master Card et Visa ?

- Oui ☐
  depuis…….
- Non ☐
- En projet ça sera mis en place en ……

26- Est-ce que les cartes étrangères sont fonctionnelles auprès de votre banque ?

- Oui ☐

Depuis……..

- Non ☐
- En projet ☐ ça sera mis en place en ……

27-la carte bancaire pour votre banque a connu un développement (depuis sa mise au point) :

- Fort ☐
- Assez fort ☐
- Moyen ☐
- Faible ☐
- N'a pas connu de sucées ☐

28-Pensez –vous qua la mise en place de système de carte bancaire pourrait vous créer un avantage compétitif ?

- Oui ☐
- Non ☐

B -La politique marketing de la carte interbancaire

29-Est – ce que le marché de la carte interbancaire est compétitif en Algérie ?

- Oui ☐
- Non ☐

A Bejaia ?

- Oui ☐
- Non ☐

30- Pouvez-vous donner une estimation en %de votre part du marché des cartes interbancaire au niveau de la wilaya de Bejaia ?

……
…….. ..

31-Comment segmentez- vous le marché de la carte interbancaire ?

……
……
….....

32- Avez –vous élaboré une politique marketing spécifique aux cartes interbancaires ?

- Oui ☐
- Non ☐
- Si oui , laquelle ?.....

……
……

- Si, non
  pourquoi ?.....

……
……

33- Présentez –vous des a ventages pour encourager l'utilisation des cartes interbancaires ?

- Oui ☐

- Non ☐

Si oui

Les quelles ?.....

……
……..

34-Avez- vous adopté une stratégie pour le développement des actions de paiement par carte à travers les TPE ?

- Oui ☐
- Non ☐

Si oui, comment jugez- vous les résultats ?

- Fort ☐
- Moyen ☐
- Faibles ☐

35-Projeter – vous des actions futures pour le développement de la monétique en particulier la culture de paiement par carte inter bancaire ?

- Oui ☐
- Non ☐

Si oui, les quelles ?.....

……

……

C- Les difficultés qui freinent le développement de la monétique

36-Avez-vous rencontré des difficultés administratives et réglementaires pour la commercialisation des cartes interbancaires ?

- Oui ☐
- Non ☐

Si, oui, lesquels ?.....

……
……

37-Avez-vous rencontré des difficultés pour commercialiser les cartes inter bancaire lors de leurs initiations avec les clients ?

- Oui ☐
- Non ☐

Si oui , pour quels prétextes :

- Manque de culture de paiement ou retrait par carte ☐
- Manque de confiance ☐
- Manque de sensibilisation et de communication ☐

Autre (veuillez préciser)……

……
……...

38-Quelles sont les mesures que vous avez comme action pour remédier à ces inconvénients ?

……
……
……
……
……
……
……
……

39-A votre avis qu'est ce qui freine le développement de la monétique en Algérie ?

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

40-A votre avis quelle sont les solutions que vous préconisez pour remédier à ces problèmes ?

……
……

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

D-L'utilisation de l'internet au niveau de la banque :

41-Quel est la date de la connexion de votre banque à l'internet ?

…….

42-Votre agence est connectée à internet avec :

- Une ligne téléphonique simple ☐
- Une ligne téléphonique numérique ☐
- Un câble télédistribution ☐
- ADSL ☐

Autres (a préciser) :…….

……
……
……

43-Votre banque dispose –telle :

- D'une adresse e-mail ☐
- D'un site internet ☐
- D'un serveur internet ☐

44-Quels sont les objectifs de la création de votre (vos) sites internet ?

- Présentation de la banque ☐
- Exposition des services a fournir ☐
- Publicité et promotion de nouveaux produits ☐

Autres (à préciser)…….

……
……

……
……

45-Pourquoi votre banque utilise- t- elle internet ?

- Pour télécharger de fichiers (document, rapports études …) ☐
- Pour télécharger les logiciels (disponible sur internet gratuit ou pas) ☐
- Pour rechercher des informations ☐
- Consultation des courriers électroniques ☐
- Echange de donnée avec les coopérants (ou lien entre vos agence) ☐
- Echange des fichiers avec des clients ☐
- Diminuer les coûts ☐
- Pour la présentation de la banque ☐
- Pour être présent sur internet ☐

Autre (à préciser)……

……
……
……

46-Vos employés ont – ils – suivi des formations pour l'utilisation de l'internet ?

- Oui ☐
- Non ☐
- En cours ☐

47-Classez ces catégories de personnel selon leur utilisation d'internet

- Cadre ☐
- Agents de maitrise ☐
- Agents d'exécution ☐

48-Quels sont les obstacles éventuels au développement de vos activités sur internet ?

- Coût ☐
- Manque de temps ☐
- Manque de personnel qualifié ☐
- Difficulté d'identification des prestataires de services ☐
- Contrainte réglementaire ☐

49- assurer vous des services en ligne sur internet ?

- Oui ☐
- Non ☐

Si oui

Lesquels ?.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Depuis
quand ?.....
.....
.....
.....
.....
.....

E-Automatisation des moyens de paiement de la banque

50-Avez-vous mis en ouvre un projet d'automatisation de vos instrument de paiement ?

- Oui ☐
- Non ☐
- En projet ☐

51- Projeter vous la diminution du coût de la gestion du chèque ?

- Oui ☐
- Non ☐

52-Projetez-vous l'automatisation du chèque ?

- Oui ☐
- Non ☐

53-Quels sont les moyens que vous avez mis en œuvre pour la réalisation de cela ?

……
……
……
……
……
……
……

54-Si vous avez mis en place un processus d'automatisation pour le chèque ?

Depuis quand fonctionne –t –il ?.....

Cela passe –t-il par un ordinateur de compensation ?.....

……
……

55- Avez- vous mis en œuvre un processus d'automatisation de l'utilisation des effets ?

- Oui ☐
- Non ☐
- En projet ☐

De puis quand ?.....

A –t-il été réalisé avec la coopération d'autres banques ?.....

……. …….

……

Ya-t- il une automatisation par la compensation de ces effets ?

……
……...

Liste des abréviations

ARTS : Algeria Real Time Settlements

ATCI : Algérie Télé Compensation Inter bancaire

BA : Banque d'Algérie

CMC : Conseil de la Monnaie et de Crédit

CPI : Le Centre de Pré compensation Interbancaire

DAB : Distribution Automatique de Billet

FMI :Fond Monétaire International

GAB : Guichets Automatique de Banque

LMC : La loi de la Monnaie et du crédit

MPE : Porte Mobile Electronique

RIB : Le Relevé d'Identité Bancaire

TPE : Terminal de Paiement Electronique

TPV : Terminale Point de Vente

Liste des tableaux et des graphes

Tableaux N^{0}01 : nombre d'opération de paiement et leur mentant

Tableaux N^{0}02 : La Répartition des chèques en 2006.

Tableau N^0 03 : Les opérations sur chèques en 2008.

Tableaux N^{0}04 : les opérations sur chèque en 2009.

Tableaux N^{0}05:les opérations sur chèque en 2010.

TableauxN^{0}06 : le paiement par chèque.

Tableaux N^{0}07 : les opérations de virement.

Tableaux N^{0}08 : la transaction des cartes.

Tableaux N^{0}09 : Nombre de déclaration et d'interdiction de chéquier.

Tableaux N^{0}10 : Présentation de l'échantillon de l'enquête.

Tableaux N^{0}11 : Utilisation de la monnaie électronique.

Tableaux N^{0}12 : Date de la mise en œuvre de l'utilisation des cartes CIB par les banques de la ville de Bejaia.

Tableaux N^{0}13 : Le nombre total des cartes émies par les banques.

Tableaux N^{0}14 : Les difficultés qui freinent le développement de la monétique.

Tableaux N^{0}15 : L'utilisation de l'internet au niveau de la banque.

Tableaux N^{0}16 : Automatisation des moyens de paiement de la banque.

Graphe N ^{0} 01 : Le degré de développement de la carte bancaire dans la ville de Bejaïa .

Graphe N ^{0}02 : la moyenne des chèques émis par jour.

Table des matières

Introduction Générale 01

Chapitre 01: Revue de la littérature sur les effets de libéralisation financiers 05

Section 1 : Approche théorique de l'impact de la libéralisation financière 05

1.1. Approche théorique de Mc-Kinnon et Shaw 06

1.1.1. L'école de la répression financière 06

1.1.2. L'école néo structuraliste critique des thèses de Mc-Kinon et shaw **07**

a)Une vision alternative des taux d'internet **07**

b) Le dualisme entre finance formelle et finance informelle **09**

c)Les imperfections du marché financiers **10**

1.2. Les prolongements de Mc-kinon et shaw **11**

1.2.1. Travaux de kapur **12**

1.2.2. Travaux de Matheison **12**

1.2.3. Travaux de Rombini Sala-i-Martin **12**

1.2.4. Travaux de Galbis **13**

Section 02 : Libéralisation financière, gouvernance et spéculation des banques 14

2.1. Les transformations de l'activité bancaire à l'épreuve de la globalisation financière . **14**

2.2.1. La marcheisation de l'intermédiation des banques **15**

2.2.2. L'essor des activités hors bilans **15**

2.2.3. La nouvelle production bancaire **16**

2.2.4. L'amplification de la concurrence interbancaire et émergence de nouvel acteur de la finance **17**

2.2. Conduite spéculative des banques **17**

Chapitre02: Généralité sur la monnaie et le système de paiement 20

Section 01 : Notion sur la monnaie **20**

1.1. Définition sur la monnaie **20**

1.2. Evolution des formes de la monnaie **21**

1.2.1. La monnaie métallique **21**

1.2.2. La monnaie papier **21**

1.2.3. La monnaie scripturale **21**

1.3. Les fonctions de la monnaie 22

1.3.1. Intermédiaire des échanges **22**

1.3.2. Unité de compte **22**

1.3.3. Réserve de valeur **23**

1.4. Les nouvelles formes de monnaie suite à la libéralisation financière **23**

1.5. Les difficultés posées par le processus de désintermédiation technologique **23**

Section 02 : L'évolution de système de paiement **24**

2.1. Définition d'un système de paiement **24**

2.2. Les intervenant dans le système de paiement **25**

2.2.1. La banque centrale **25**

2.2.2. Les banques et établissement financières **25**

2.2.3. Le trésor public **26**

2.2.4. Les centres de chèques postaux (ccp) **26**

2.2.5 .les télécommunications **26**

2.3. Les différents types de moyen de paiement **27**

2.3.1. Les moyens de paiement classique **27**

A_ La monnaie fiduciaire **27**

B_ La monnaie scripturale **28**

-Le chèque **28**

-Le virement **31**

-L'avis de prélèvement **33**

-Les effets de commerce 36

2.3.2. Les moyens de paiement moderne 36

A_ La carte bancaire 36

- Les cartes de retraits 37
- Les cartes de paiement 37
- Les cartes de débit 38
- Les cartes de crédit 38

B_ Le télépaiement 38

- Les fonctions de télépaiement 39
- Les différents modes de télépaiement 39

2.3.3. Les moyens de paiement électroniques 40

A_ Les canaux d'acceptation 40

- Les DAB/GAB 40
- Les TPE 41
- TPU 42

B_ La monétique 42

2.4. Les organes et circuits de paiement 42

2.4.1. Les circuits intra bancaires 42

2.4.2. Les circuits interbancaires 43

2.4.3. Le réseau des correspondants étrangers 43

Chapitre 03 : contexte de développement de système de paiement en Algérie 45

Section 01 : L'évolution de système de paiement e Algérie 46

1.1. Description de système de paiement en Algérie 46

1.2. Les réforme de système de paiement 48

1.2.1. Le système de paiement avant ça modernisation 59

1.2.2. La modernisation de système de paiement 50

- Les grands jalons de cette modernisation 52

- Les objectifs de la modernisation 52

Section 02 : Projet de développement et de modernisation de

système de paiement en Algérie 53

2.1. Développement de paiement de grand mentant **.....54**

2.2. Conception de la stratégie de modernisation et de développement de système

de paiement en masse **.....56**

2.2.1. La répartition des chèques**.....56**

2 .2.2. Les opérations sur chèque **.....57**

2.2.3. Le paiement par chèque**.....58**

2.3. Les centrales des risques et des impayés**.....61**

2.3.1. La centrale des risques **.....61**

2.3.2. La centrale des impayés**……...63**

Chapitre 04 : Analyse sur les facteurs de blocage de la généralisation des nouveaux moyens de paiement au sein des banques de la ville de Bejaia.....66

Section01: Méthodologie et présentation de l'enquête par questionnaire …….. 66

1-1 Présentation générale de l'enquête**.....67**

1-2 Condition de réalisation de l'enquête**.....67**

1-3 Présentation et contenu de questionnaire d'enquête **.....70**

Section02: Analyse et interprétation des résultats du questionnaire 72

2-1 Utilisation des cartes bancaires et de la monétique par la banque**.....72**

2-2 la politique marketing adopté par les banques**.....76**

2-3 les obstacles au développement de la monétique **.....78**

2-4 L'informatisation des agences bancaires **.....79**

2-5 automatisations des moyens de paiement de la banque **.....80**

Section03 : Modernisation des moyens de paiement 82

3-1 les facteurs qui causent le blocage du développement des moyens de paiement **.....83**

3-2 Approche de solution et recommandation proposés **……84**

Conclusion générale …….…….. 85